

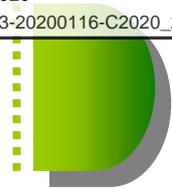
Envoyé en préfecture le 21/01/2020

Reçu en préfecture le 21/01/2020

Affiché le 21/01/2020

ID : 011-241100593-20200116-C2020\_24-DE

SLO



# **PLAN D'ACTION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL LE GRAND NARBONNE ET LE PNR DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE**

---

Rapport d'étude

Le 27 novembre 2019



## TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>2</b>
<b>TABLE DES FIGURES .....</b>	<b>2</b>
<b>CONTEXTE ET ENJEUX DU PLAN D’ACTION .....</b>	<b>3</b>
<b>1. CONTEXTE .....</b>	<b>3</b>
<b>2. METHODOLOGIE D’ELABORATION DU PLAN D’ACTION .....</b>	<b>4</b>
<b>3. ANALYSE DU PLAN D’ACTION.....</b>	<b>5</b>
3.1. VUE D’ENSEMBLE.....	5
3.2. ANALYSE DES ACTIONS .....	6
3.2.1. Analyse globale .....	6
3.2.2. Présentation succincte des fiches actions.....	7
<b>PLAN D’ACTION 2019-2024 - FICHES ACTIONS PHARES .....</b>	<b>15</b>

## TABLE DES FIGURES

<i>Figure 1 : Méthodologie d’élaboration parallèle du plan d’action et de l’évaluation environnementale stratégique .....</i>	<i>3</i>
<i>Figure 2 : Calendrier des temps de concertation prévus.....</i>	<i>4</i>

# CONTEXTE ET ENJEUX DU PLAN D'ACTION

## 1. CONTEXTE

Ce rapport présente le plan d'action du PCAET de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne et du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée : élaboration du plan d'action, analyse des enjeux liés, présentation des fiches actions.

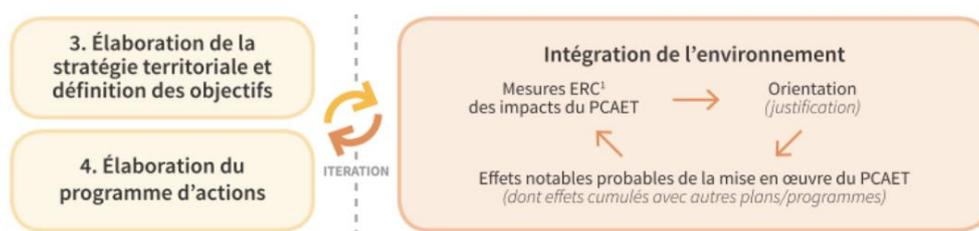
L'élaboration du plan d'actions s'est effectuée dans la continuité du travail sur la stratégie afin de construire un plan d'action ambitieux mais réaliste, permettant de répondre aux objectifs stratégiques. Une relecture du plan d'action au regard des objectifs affichés a été réalisée et a donné lieu à l'établissement d'un tableau des enjeux du plan d'action, identifiant le niveau de soutien ou d'effort à mettre en place pour chaque action.

Le plan d'action est composé d'actions diversifiées et échelonnées à plus ou moins long terme selon l'urgence de l'objectif à atteindre et la maturité de la filière considérée, à travers non seulement la prolongation ou le renforcement d'actions existantes mais également la mise en place d'actions nouvelles ; cela en vue d'obtenir les résultats nécessaires à court terme tout en préparant un terrain favorable aux actions futures, pour garantir l'atteinte des objectifs à long terme.

Une attention particulière a été portée à la participation du plus grand nombre d'acteurs locaux (institutions, entreprises, associations, communes et habitants) au plan d'action, de manière à comporter un véritable projet de territoire structurant et à engager la massification des actions.

Pour faciliter son suivi et son évaluation, qui s'articulera avec la démarche Cit'ergie de la collectivité, le plan d'action a été construit autour de 15 fiches actions « phares » couvrant l'ensemble des axes stratégiques et opérationnels de manière transversale. Pour chaque action ont été identifiés : la structure pilote, les partenaires connus ou potentiels, le public cible de l'action, le contexte de l'action, le détail de sa mise en œuvre, les moyens associés et des indicateurs de suivi. Pour les actions opérationnelles, les objectifs quantifiés sur les thématiques climat-air-énergie ont été indiqués sur les fiches.

L'évaluation environnementale du plan d'action, qui fait l'objet d'un rapport indépendant, a été réalisée en parallèle du plan d'action. Cette analyse a permis d'affiner le plan d'action pour en limiter les impacts, comme présenté sur la figure ci-dessous. Les impacts environnementaux issus de l'EES (intégrant les impacts Climat-Air-Energie) ont également été rappelés en tête de fiche et les principaux points de vigilance ou mesures Eviter-Réduire-Compenser ont été intégrés aux fiches dans un encart dédié.



**Figure 1 : Méthodologie d'élaboration parallèle du plan d'action et de l'évaluation environnementale stratégique**

Le travail de suivi annuel et d'évaluation à 3 ans permettra d'ajuster le plan d'action en re-répartissant les efforts au vu des premiers résultats et des potentielles évolutions réglementaires ou de subventions.

## 2. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PLAN D'ACTION

Le plan d'action a été élaboré de manière concertée avec les différents acteurs locaux. Une première version a été constituée par l'équipe projet en s'appuyant sur les retours des consultations des partenaires et du public et des actions en cours.

Cette version s'est notamment basée sur le travail conduit dans le cadre Cit'ergie, qui s'est organisé autour de 4 ateliers de travail avec les services, sur la gestion de l'énergie et de l'eau du patrimoine intercommunal, au sein du service des eaux, sur l'éco-exemplarité et sur l'intégration des question air énergie climat dans les opérations d'aménagement, plus une journée de travail réunissant 100 cadres du Grand Narbonne, avec une conférence le matin sur l'innovation et un travail de propositions d'actions sur 4 cibles : 1- les habitants, 2- les communes, 3- les entreprises 4 l'organisation Grand Narbonne. Deux temps de concertation ont également permis de recueillir la vision et les attentes du grand public concernant le plan d'action :

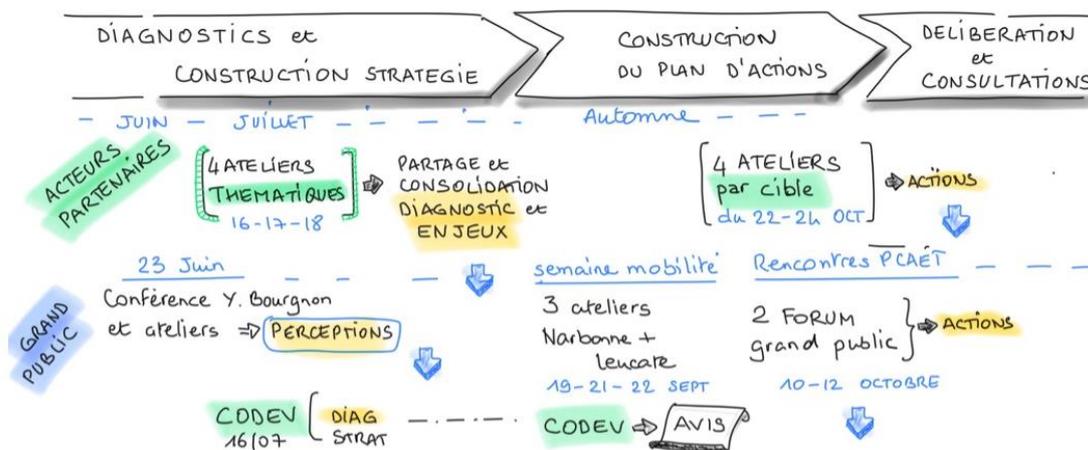
- les 19, 21 et 22 septembre se sont tenues les animations de la semaine de la mobilité. A destination du grand public, elles visaient à présenter les éléments du diagnostic relatif aux transports et questionner les habitants sur leur dépendance à la voiture à travers ce que leur évoquait la phrase «J'y vais sans ma voiture ». Des partenaires étaient également présents pour sensibiliser le public à l'usage du vélo à assistance électrique, de la voiture électrique ou au GNV...
- les 10 et 12 octobre, deux forums grands publics ont eu lieu à la MJC de Narbonne et à Bages, lors de la soirée de clôture du défi Familles économes. Ces deux temps avaient pour but de partager la stratégie avec le public et de susciter la mobilisation des citoyens pour la mise en œuvre du PCAET.

Ces séances de travail ont conduit à une préfiguration de plan d'action qui a été déposée au dossier de demande de label Cit'ergie. Le label Cap Cit'ergie a été remis à la collectivité à l'occasion des assises de l'énergie de Dunkerque fin janvier 2019.

Cette première version a ensuite été enrichie par l'apport de 4 ateliers de travail spécifique au plan d'action qui se sont déroulés les 22 et 23 octobre 2018. Ces 4 ateliers avaient pour thématique :

- l'habitat ;
- les activités économiques ;
- le réseau d'ambassadeurs du Plan Climat ;
- les communes.

Les apports de ces ateliers ont été intégrés au plan d'action, qui a ensuite été partagé avec les partenaires pour modification avant le Comité de Pilotage de fin de projet, qui s'est tenu le 14 janvier 2019. Les remarques apportées par les participants lors de ce COPIL ont également été intégrées à la version finale du plan d'action.



**Figure 2 : Calendrier des temps de concertation prévus**

### 3. ANALYSE DU PLAN D'ACTION

#### 3.1. Vue d'ensemble

Le tableau ci-après présente les 15 fiches actions, les axes stratégiques dans lesquels elles s'inscrivent ainsi que leur cible.

Pour mémoire, les 6 axes stratégiques sont les suivants :

Axes du PCAET	Intitulé
AXE 1	REDUIRE les consommations d'énergie et d'eau tout en améliorant le confort et la santé
AXE 2	ENCOURAGER les mobilités alternatives au "tout voiture"
AXE 3	SOUTENIR les filières de la croissance verte
AXE 4	DEVELOPPER les énergies renouvelables thermiques et électriques
AXE 5	FAVORISER l'adaptation au changement climatique et la séquestration carbone
AXE 6	SYSTEMATISER la prise en compte des enjeux Climat-Air-Energie

Intitulé de l'action	Axes stratégiques	Cible de l'action
<b>Action 1</b> : Engager l'éco-exemplarité des collectivités	1	Collectivités
<b>Action 2</b> : Soutenir les travaux de rénovation énergétique avec un parcours service coordonné	1, 3	Particuliers, bailleurs
<b>Action 3</b> : Valoriser les toits : rénovation et isolation, cadastre solaire, végétalisation	1, 3, 4	Particuliers, entreprises, bailleurs, communes
<b>Action 4</b> : Planifier un urbanisme durable, notamment par une nouvelle mobilité	2, 5, 6	Communes, aménageurs
<b>Action 5</b> : Mettre en place des alternatives à la voiture	2	Tous publics
<b>Action 6</b> : Développer le tourisme durable	1, 2	Touristes, hébergeurs touristiques
<b>Action 7</b> : Mettre en œuvre une stratégie territoriale pour une agriculture durable	1	Entreprises agricoles
<b>Action 8</b> : Soutenir l'innovation des filières de la croissance verte	3, 4	Entreprises, acteurs de la recherche

Intitulé de l'action	Axes stratégiques	Cible de l'action
<b>Action 9</b> : Développer le recours aux matériaux biosourcés et/ou locaux notamment pour favoriser la séquestration carbone	<b>3</b>	<b>Tous publics</b>
<b>Action 10</b> : Développer une énergie renouvelable qualitative et participative	<b>3, 4</b>	<b>Tous publics</b>
<b>Action 11</b> : Adapter le territoire et les éco-systèmes au changement climatique et en particulier à l'élévation du niveau de la mer	<b>5</b>	<b>Tous publics</b>
<b>Action 12</b> : Améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau	<b>5</b>	<b>Tous publics</b>
<b>Action 13</b> : Massifier les pratiques et gestes économes en eau et en énergie	<b>1, 4</b>	<b>Particuliers, Distributeurs, Bailleurs sociaux ; Entreprises tertiaires et industrielles</b>
<b>Action 14</b> : Organiser un réseau local d'ambassadeurs pour amplifier la transition énergétique	<b>4, 6</b>	<b>Acteurs moteurs de la transition énergétique</b>
<b>Action 15</b> : Partager le suivi et l'évaluation du plan climat avec l'ensemble des acteurs du territoire	<b>6</b>	<b>Tous publics</b>

## 3.2. Analyse des actions

L'analyse qui suit présente succinctement les actions ainsi que les sous-actions qu'elles contiennent, indiquant quel type de structure pilote la sous-action par un code couleur et si les sous-actions sont nouvelles ou bien poursuivent ou renforcent une action existante par un pictogramme.

### 3.2.1. Analyse globale

Au vu de cette analyse, les principaux enjeux pour le plan d'action 2019-2024 du PCAET seront les suivants :

- assurer les objectifs de réduction de la consommation d'énergie et d'émissions atmosphériques des transports ;
- la rénovation énergétique des bâtiments, notamment en renforçant les moyens alloués à la rénovation des logements ;
- développer les énergies renouvelables thermiques sur le territoire ;
- engager la massification des pratiques éco-responsables à l'ensemble des acteurs (entreprises, grand public) via le réseau des ambassadeurs du Plan Climat.

La mise en œuvre des actions liées à ces thématiques devra être précisée au cours du PCAET.

D'autres thématiques sont, quant à elles, bien engagées :

- le développement des ENR électriques et le soutien aux filières de la croissance verte, par les outils existants qui ont été renforcés : charte qualité ENR, cadastre solaire, création d'un poste de chargé de mission Ecosystèmes et filières innovantes ;
- l'éco-exemplarité des collectivités, par l'engagement dans le dispositif Cit'ergie, les actions portées par le PNR, le renforcement du CEP ;
- le suivi-évaluation via le dispositif couplé PCAET-Cit'ergie ;
- la prise en compte de l'adaptation au changement climatique, qui est déjà engagée notamment par le PNR ;
- l'ouverture du PCAET à tous les acteurs grâce au réseau d'ambassadeurs et à la redéfinition d'une stratégie de communication.

### 3.2.2. Présentation succincte des fiches actions

La légende du code couleur et des pictogrammes utilisés pour l'analyse du plan d'action est explicitée ci-dessous :

<b>Action prolongé</b> 	L'action ou une action semblable préexistait, le PCAET ne fait que prolonger l'action.
<b>Action renforcé</b> 	L'action ou une action semblable préexistait, mais le PCAET renforce les moyens associés.
<b>Action nouvelle</b> 	L'action est créée dans le cadre du PCAET, aucune action correspondante ne préexistait.

Pour atteindre les objectifs, c'est l'ensemble des acteurs du territoire qui doit se mobiliser. Le Grand Narbonne et le Parc naturel régional, pilotes des actions, s'appuieront donc sur leurs partenaires pour mener à bien les projets.

**Pilotage Grand Narbonne**

**Pilotage Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée**

**Pilotage Grand Narbonne & Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée**

*Les pictogrammes et le code couleur associé au porteur des actions sont repris ci-après pour chaque sous-action*

## Action 1 : Engager l'éco-exemplarité des collectivités

Mutualiser les expériences et compétences des collectivités

- 1 économe de flux à horizon 2021
- -12% sur les consommations du patrimoine public à horizon 2030

**Renforcer l'éco-exemplarité du Grand Narbonne**



**Engager l'éco-exemplarité interne du Parc**



**Animer un club énergie-climat des communes afin de favoriser les échanges et la mutualisation**



**Amplifier et promouvoir l'éco-exemplarité des communes**



## Action 2 : Soutenir les travaux de rénovation énergétique avec un parcours service coordonné

- 175 rénovations accompagnées par RenovHabitat sur 3 ans
- 400 maitres d'ouvrages/an accompagnés par l'EIE
- 34 000 résidences principales rénovées partiellement en 2030
- Eradication du chauffage au fioul pour le résidentiel et le tertiaire en 2030

**Mettre en place une aide à la rénovation**



**Communiquer sur la rénovation et valoriser les opération exemplaires**



**Accompagner les maitres d'ouvrage (Rénov'Habitat, Espace INFO ENERGIE,...)**



## Action 3 : Valoriser les toits : rénovation et isolation, cadastre solaire, végétalisation

- 34 000 résidences principales rénovées partiellement en 2030
- 5 000 chauffe-eau solaires individuels installés en 2030
- Toitures solaires PV sur 300 bâtiments moyens et 8000 maisons individuelles en 2030 (3 à 4% des toitures du territoire)

Mener une action sur les toits



Soutenir les installations de chauffe-eau thermiques des particuliers et des bailleurs



Développer en priorité les installations photovoltaïques sur le bâti



## Action 4 : Planifier un urbanisme durable, notamment par une nouvelle mobilité

- 10% des déplacements locaux évités par des politiques d'urbanisme, le télétravail et le covoiturage à horizon 2030

Accompagner les communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme



Inciter à la qualité environnementale dans les procédures d'aménagement



Agir en faveur de la désimperméabilisation des sols



Encourager la multimodalité



Faire émerger des communes éco-mobiles



## Action 5 : Mettre en place des alternatives à la voiture

- Atteindre 8% de part modale vélo (ambition nationale : 9%) en 2030
- Atteindre 10 % de part modale pour les transports en commun en 2030

**Phase 1 : penser l'usage des modes actifs en établissant une stratégie « Plan vélo »** ➔

**Phase 2 : associer les moyens financiers et humains adéquats au développement du plan** ★

**Phase 3 : mettre en œuvre opérationnellement le plan vélo** ★

**Promouvoir la sobriété et la non-mobilité en développant les tiers lieux** ➔



## Action 6 : Développer le tourisme durable

- Réduction de 12 à 15% des consommations en eau et en énergie à horizon 2030

**Développer une offre de tourisme durable** ➔

**Organiser une mobilité touristique durable** ➔



## Action 7 : Mettre en œuvre une stratégie territoriale pour une agriculture durable

- Efficacité énergétique agricole sur un tiers des exploitations : -7% de consommation d'énergie du secteur
- Adaptation aux effets du changement climatique

**Mettre en œuvre le programme stratégique agriculture du Grand Narbonne** →

**Mieux connaître les potentiels de captage stockage carbone des espaces agricoles** ★

**Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat de Canal II sur la Robine par l'union d'ASA Est Audois** →

**Sensibiliser en proposant une boîte à outils sur les bonnes pratiques pour le stockage carbone** ★

**Intégrer des critères climat énergie dans la marque valeur Parc** ↗

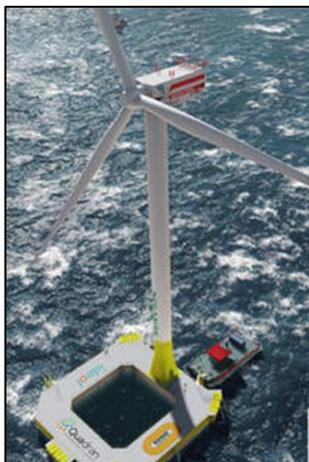
**Mettre en œuvre le Groupement d'intérêt Économique et Environnemental sur le Massif de la Clape** →

**Sensibiliser le public à une consommation modérée de viande de qualité** ↗



## Action 8 : Soutenir l'innovation des filières de la croissance verte

- Deux fermes éoliennes offshore pilotes (48 MW de puissance totale) prévues en phase expérimentale, pour préparer un développement commercial (500 MW) à partir de 2030 ;
- Mettre en place une filière du gaz renouvelable pour stocker et utiliser le surplus d'électricité de l'éolien offshore ;
- Augmenter de 65 GWh/an la production de gaz renouvelable d'ici 2030



**Structurer la filière de l'éolien en mer** →

**Structurer la filière du gaz renouvelable** →

**Structurer la filière du recyclage des déchets** →

**Structurer l'offre de rénovation énergétique** ↗

## Action 9 : Développer le recours aux matériaux biosourcés et/ou locaux notamment pour favoriser la séquestration carbone

- Augmenter le taux de séquestration carbone (en 2014 : 14kteqCO2/an)
- Développer l'usage des matériaux biosourcés locaux, notamment en construction/rénovation

Valoriser les spécificités de la pierre locale



Mettre en œuvre une expérimentation paille



Envisager un plan pin d'Alep



Faire du projet de Maison de la Narbonnaise un démonstrateur



Favoriser le recours massif à la fibre de bois et promouvoir l'utilisation du bois dans la construction



## Action 10 : Développer une énergie renouvelable qualitative et participative

- + 558 GWh/an de production en 2030 (hors éolien flottant) dont :
  - + 170 GWh/an d'énergie éolienne terrestre, notamment par repowering
  - + 150 GWh/an en solaire photovoltaïque
  - + 50 GWh/an en bois énergie
  - + 21 GWh/an en solaire thermique

Animer la charte éolienne et photovoltaïque



Impulser la création d'un outil d'accompagnement de projets d'EnR participatifs



Soutenir le développement des EnR thermiques



## Action 11 : Adapter le territoire et les écosystèmes au changement climatique et en particulier à l'élévation du niveau de la mer

- Adapter les milieux naturels, humains et économiques au changement climatique et à la montée de la mer



Mieux connaître, préserver et valoriser les services rendus par les zones humides



Favoriser l'adaptation des milieux et des espèces au changement climatique et en particulier à l'élévation du niveau de la mer



Mettre en œuvre le programme La Mer Monte



Réfléchir à l'adaptation des infrastructures et espaces urbains



Sensibiliser et former les élus



## Action 12 : Améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau

- Retour à l'équilibre hydrologique à l'horizon 2021 et maintien de cet équilibre dans un contexte de changement climatique

Poursuivre et renforcer la prise en compte d'une réflexion prospective des effets du changement climatique concernant la gestion globale de l'eau, des milieux aquatiques et du territoire



Faire évoluer les pratiques de prélèvement ou de réutilisation des ressources



Optimiser/réduire les niveaux de consommations



Poursuivre l'action de suppression des recours aux pesticides



Mieux connaître l'impact des événements pluvieux et l'effet du ruissellement issu des espaces perméabilisés sur la qualité de l'eau



Mieux connaître le caractère épuratoire des zones humides



## Action 13 : Massifier les pratiques et gestes économes en eau et en énergie

- Eco-gestes et efficacité énergétique des équipements pour tous les ménages : -12% de consommations d'eau et d'énergie visés horizon 2030

Massifier les gestes économes des particuliers



## Action 14 : Organiser un réseau local d'ambassadeurs pour amplifier la transition énergétique

- Avoir créé un véritable réseau d'ambassadeurs du Plan Climat, actifs sur le territoire



Créer et animer la communauté des ambassadeurs de la Transition Énergétique



Mettre en place des outils et méthodes partagés



## Action 15 : Partager le suivi et l'évaluation du Plan Climat avec l'ensemble des acteurs du territoire

- S'assurer du suivi des actions du Plan Climat et pouvoir réorienter les stratégies d'action grâce à des indicateurs fiables

Organiser le suivi annuel de l'avancée des actions du PCAET



Réaliser l'évaluation du PCAET en 2021 et 2024



Réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) territorial du Grand Narbonne



Adapter la communication autour du Plan Climat



## PLAN D'ACTION 2019-2024 - FICHES ACTIONS PHARES

- Action 1** : Engager l'éco-exemplarité des collectivités
- Action 2** : Soutenir les travaux de rénovation énergétique avec un parcours service coordonné
- Action 3** : Valoriser les toits : rénovation et isolation, cadastre solaire, végétalisation
- Action 4** : Planifier un urbanisme durable, notamment par une nouvelle mobilité
- Action 5** : Mettre en place des alternatives à la voiture
- Action 6** : Développer le tourisme durable
- Action 7** : Mettre en œuvre une stratégie territoriale pour une agriculture durable
- Action 8** : Soutenir l'innovation des filières de la croissance verte
- Action 9** : Développer le recours aux matériaux biosourcés et/ou locaux notamment pour favoriser la séquestration carbone
- Action 10** : Développer une énergie renouvelable qualitative et participative
- Action 11** : Adapter le territoire et les éco-systèmes au changement climatique et en particulier à l'élévation du niveau de la mer
- Action 12** : Améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau
- Action 13** : Massifier les pratiques et gestes économes en eau et en énergie
- Action 14** : Organiser un réseau local d'ambassadeurs pour amplifier la transition énergétique
- Action 15** : Partager le suivi et l'évaluation du plan climat avec l'ensemble des acteurs du territoire

## Action phare 1 : Engager l'éco-exemplarité des collectivités

<b>Objectifs</b>	<b>1 économe de flux mutualisé à horizon 2021</b> <b>-12% sur les consommations du patrimoine public à horizon 2030</b>						
<b>Impacts de l'action</b>	<b>Adaptation au changement climatique</b>	<b>Eau biodiversité</b>	<b>Consommation d'énergie – émissions de GES</b>	<b>Qualité de l'air</b>	<b>Séquestration carbone</b>	<b>Précarité énergétique</b>	<b>Développement économique et emploi</b>
	/	+	+	+	+	/	+
	Via réduction consommations d'eau et démarches zéro pesticides	Via poste d'économie en fluide	Via le CEP et le poste d'économie en fluides	Via la réduction des consommations d'énergie	Via les clauses environnementales dans la commande publique	Thématique non traitée par l'action	Via la création de 2 postes
<b>Impact 2024</b>	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
<b>Acteurs ciblés</b>	<b>Services des collectivités</b>						

### Contexte de l'action phare

<b>Enjeux, objectifs, actions déjà engagées</b>	<p>L'exemplarité du Grand Narbonne, du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée et des communes, et plus globalement de la fonction publique, est un enjeu essentiel pour assurer la transition énergétique et écologique du territoire et susciter la mobilisation de l'ensemble des acteurs. Cette exemplarité se traduit dans les projets de territoire eux-mêmes (GN 2030, Charte du Parc 2010 2021,...).</p> <p>Outre son rôle de coordinateur de la transition énergétique, le Grand Narbonne se veut exemplaire dans le fonctionnement interne de ses services : réduction des rejets de CO<sub>2</sub>, bilan des consommations énergétiques, économie de papier, gestion des déchets, éclairage public, pool de véhicules, sensibilisation et formation du personnel... Cette exemplarité se décline concrètement par la réalisation en interne du BEGES par le Grand Narbonne et la labellisation Cap Cit'ergie, dispositif d'évaluation et d'amélioration continue.</p> <p>Le dispositif CEE TEPCV du Grand Narbonne a permis d'accompagner la rénovation de bâtiments publics et l'optimisation de l'éclairage public du Grand Narbonne et des Communes. Le partenariat GN/SYADEN a permis de mobiliser un Conseil en Energie Partagé (CEP) pour 7 communes : Ouveillan, Montredon des Corbières, Saint Marcel sur Aude, Coursan, Bizanet, Cuxac d'Aude et Saint Nazaire.</p> <p>Entre 2006 et 2011 toutes les communes du Parc naturel régional ont bénéficié d'un Conseil d'Orientation Energétique afin d'identifier les caractéristiques de consommations d'énergie et d'eau de leur patrimoine ainsi que les pistes d'actions à mettre en œuvre pour réduire ces consommations. En 2017, cette dynamique a été réactivée et 12 communes se sont engagées avec le Parc dans le dispositif Communes économes pour relever le défi de réduire de 20% leurs consommations d'eau et d'énergie : Armissan, Caves, Fitou, Fleury d'Aude, Gruissan, La Palme, Montséret, Port la Nouvelle, Portel des Corbières, Sigean, Villesèque des Corbières, Vinassan. Par ailleurs les initiatives des communes pour « Eclairer Mieux » se multiplient afin de prendre en compte l'enjeu faunistique.</p>
---	--

Le territoire est aussi très actif en matière de soutien aux énergies renouvelables et d'appui aux communes dans ce cadre : conseil et soutien des projets communaux via le Syaden (SEM ELO, ingénierie, €...), expertise du Parc, soutien à l'émergence de projets coopératifs, financement d'études technico-économiques sur le solaire photovoltaïque, mise en œuvre d'un cadastre solaire...

De nombreuses communes ont mis en place des Plans d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles pour parvenir à limiter l'emploi de pesticides.

### Mise en œuvre de l'action phare

**Renforcer l'éco-exemplarité du Grand Narbonne** (volet patrimoine et compétences du Grand Narbonne)

➤ **Créer un poste d'économe de flux (eau/énergie), mutualisé avec les communes**, pour :

- Diagnostiquer le patrimoine immobilier et d'éclairage public intercommunal.
- Mettre en place un système de monitoring des consommations et production d'énergie pour assurer le suivi annuel, cet outil permettrait la réalisation d'un BEGES scope 1&2.
- Engager une démarche de maîtrise des consommations d'énergie du service des eaux du Grand Narbonne.
- Réduire l'impact environnemental de la flotte, en décarbonant la collecte des ordures ménagères, les bus et les véhicules du Grand Narbonne.
- Réduire les consommations d'eau, de papier, gobelets et autres consommables du Grand Narbonne.
- Baisser les consommations d'énergie des compétences sport et culture .
- Accompagner le montage financier et technique des opérations de maîtrise de l'énergie (éclairage public, isolation...) et de production d'EnR (solaire, éolien, géothermie).

➤ **Créer un poste d'animateur Air –énergie--climat** pour :

- Instaurer l'éco-exemplarité des événements (extinction éclairage, ramassage des déchets, altermobilité...) et du quotidien.
- Déployer l'éco-conditionnalité dans les aides du Grand Narbonne.
- Développer les clauses environnementales dans la commande publique, en partenariat avec le Groupe de Travail « Commande publique » du COTEC des DGS.
- Intégrer le développement durable et l'économie circulaire dans la convention des événements.
- Développer l'animation sur les événements culturels et sportifs.
- Construire un programme de formation, notamment en partenariat avec le CNFPT et l'Ademe.
- Accompagner, coordonner et valoriser les initiatives communales.

**Engager l'éco-exemplarité interne du Parc**

- Structurer et rendre lisibles les engagements du Parc en matière d'éco exemplarité dans son fonctionnement : gestion des flux, de la flotte, des consommables... dès 2019
- Garantir l'exemplarité des bureaux du Parc dans le cadre du projet de Maison de la Narbonnaise. Projet APD pour 2019.
- Produire un cadre et des outils pour accompagner des événements éco responsables.

**Animer un club énergie climat des communes afin de favoriser les échanges et la mutualisation (installation en 2019)**

- Coordonner/créer une offre de formation sur le territoire.
- Diffuser des retours d'expériences extra territoriales.
- Développer une offre de formation partagée avec les communes dans le cadre du Club Climat.

Descriptif  
et  
moyens

**Amplifier et promouvoir l'éco-exemplarité des communes**

**2019 et 2020 : poursuivre et valoriser les actions engagées**

- Parc : Décliner le programme collectif de Form'action « communes économes avec le Parc » et le dispositif d'accompagnement communal individuel « gagnant-gagnant ». Suivi des résultats et retour d'expérience fin 2020 pour mise en perspective et valorisation des actions mises en œuvre par les communes.
- Mettre à disposition des CEP engagés par le SYADEN en partenariat avec le Grand Narbonne.
- Déployer le réseau des ambassadeurs du tri sur le territoire pour sensibiliser à la prévention et bonne gestion des déchets

**2021 et suivantes : amplifier la dynamique et l'inscrire dans la durée**

- Mutualiser le poste d'économe de flux intercommunautaire avec les communes et le PNR pour optimiser les moyens et inscrire l'accompagnement dans la durée.
- Diagnostiquer le patrimoine immobilier et d'éclairage public communal.
- Encourager la réalisation de travaux et l'exemplarité des bâtiments communaux.
- Mettre en place un système de monitoring des consommations et production d'énergie pour assurer le suivi annuel.
- Assister la maîtrise d'ouvrage des communes tout au long de ces projets.
- Proposer des journées d'informations / formations auprès des services d'espaces verts en matière d'aménagement d'espaces verts méditerranéens.

Phase	Moyens humains		Moyens financiers
	Moyens humains	Années n	
1	2 ETP (1 existant+1création) PNR : 0.25 etp / an (missions climat énergie, ressource en eau, qualité de l'eau) + pôle médiation / éco événements	2019	GN et PNR PNR/Agence de l'Eau : 6000 euros sur les form'actions
2	1 ETP - création	2021	GN et communes

**Pilotage/Suivi de l'action phare**

<b>Portage</b>	<b>Pilotage</b>	Collectivités (GN, Communes, PNR)	<b>Partenaires identifiés</b>	ADEME, GRDF, CNFPT, Syaden, CD11, Agence de l'Eau, Région Occitanie, AREC...
----------------	-----------------	-----------------------------------	-------------------------------	--

### Suivi - évaluation de l'action phare

Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi	Etat initial Grand Narbonne	Etat initial 43 communes
	Dépenses énergétiques	1743 876€ (BEGES 2016)	
	Consommation énergétique	6154,234 MWH (BEGES 2016)	
	Consommation moyenne d'eau des bâtiments enseignement culture/sport (hors piscines) administratif	En 2017  207 l/m <sup>2</sup> .an 334 l/m <sup>2</sup> .an 204 l/m <sup>2</sup> .an	
	Consommation annuelle d'énergie des véhicules	En 2017 1626 kWh/an/agent	
	Part des marchés avec des clauses environnementales	5% des marchés 2 sur 20 marchés transversaux	
	<b>Lien avec d'autres actions</b>		
Actions complémentaires	Action phare 10 : Développer une énergie renouvelable qualitative et participative Action phare 13 : Massifier les pratiques et gestes économes en eau et en énergie Action phare 14 : Organiser un réseau local d'ambassadeurs de la Transition énergétique		
<b>Limitation et suivi des incidences environnementales</b>			
Points de vigilance	L'éco-exemplarité des communes peut se faire via la rénovation du patrimoine public, qui va entraîner une augmentation de la production de déchets de chantier. Le territoire doit prévoir cette augmentation et être en mesure de répondre à la demande de recyclage, réutilisation ou gestion de fin de vie de ces déchets.		
Indicateur de suivi environnemental			

## Action phare 2 : Soutenir les travaux de rénovation énergétique avec un parcours service coordonné

<b>Objectif</b>	<p align="center"><b>175 rénovations accompagnées par RenovHabitat sur 3 ans</b>  <b>400 maitres d'ouvrages/an accompagnés par l'EIE</b>  <b>34 000 résidences principales rénovées partiellement en 2030</b>  <b>Eradication du chauffage au fioul pour le résidentiel et le tertiaire en 2030</b></p>						
<b>Impacts de l'action</b>	<b>Adaptation au changement climatique</b>	<b>Eau biodiversité</b>	<b>Consommation d'énergie – émissions de GES</b>	<b>Qualité de l'air</b>	<b>Séquestration carbone</b>	<b>Précarité énergétique</b>	<b>Développement économique et emploi</b>
	+	/	++	+	+	++	+
	Via le confort d'été lors de forte chaleur	Thématique non traitée par l'action	Via rénovation énergétique	Via la réduction de la consommation d'énergie	Via la promotion de l'usage des matériaux biosourcés	Via le travail avec les bailleurs et le soutien financier aux ménages modestes et la réduction des dépenses	Via le développement de la filière rénovation
<b>Impact 2024</b>	N.C.	N.C.	<b>-85 GWh/an -11,5 ktCO2e/an</b>	<b>-35,4 t/an</b>	N.C.	N.C.	N.C.

<b>Acteurs ciblés</b>	<b>Particuliers (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs), Bailleurs sociaux</b>
-----------------------	---

### Contexte de l'action phare

<b>Enjeux, objectifs, actions déjà engagées</b>	<p>La hausse des températures, l'ancienneté du parc de logements, la vulnérabilité des foyers face à l'augmentation du coût de l'énergie et la part importante du résidentiel dans les consommations du territoire (28%) font partie des enjeux majeurs du territoire. La rénovation énergétique permettrait de répondre à ces enjeux en réduisant les besoins en énergie, autant en hiver qu'en été.</p> <p>Il existe de nombreux dispositifs d'aide et d'accompagnement pour la rénovation des logements (Plateforme Renov'habitat, Espace INFO ENERGIE du Parc, Contrat de ville Grand Narbonne, OPAH RU, PIG lutte contre la précarité énergétique du Département), mais ils restent peu lisibles pour les habitants. L'information et l'accompagnement des habitants dans la rénovation de leur logement doivent être facilités.</p> <p>D'autre part, il a été mis en avant une difficulté de passage à l'acte sur des bouquets de travaux par les publics, induite par les plafonds du CITE et le budget moyen mobilisable par les foyers. De plus, la prise de décision en copropriété est complexe car les copropriétaires ne tirent pas tous avantages de la réalisations de travaux collectifs. La rénovation des copropriétés nécessite donc un accompagnement et une prise en charge spécifiques.</p>
---	---

## Mise en œuvre de l'action phare

### **Mettre en place des aides à la rénovation**

#### **Pour les publics éligibles aux aides de l'ANAH**

➤ Mise en place d'une prime de 300 € du Grand Narbonne s'ajoutant aux aides du département, de la région et de l'ANAH à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **Pour les publics non éligibles aux aides de l'ANAH**

➤ Création d'une prime Renov'Habitat pour inciter à la réalisation de bouquets de travaux dans le logement individuel et pour inciter aux travaux collectifs dans les copropriétés (isolations par l'extérieur, combles, planchers et chauffages collectifs).

### **Communiquer sur la rénovation et valoriser les opérations exemplaires**

➤ Valoriser les opérations exemplaires. L'objectif est d'arriver à court-terme à un petit nombre de rénovations exemplaires supportées par le Grand Narbonne pour ensuite faire appel à des fonds européens en prenant ces rénovations comme modèle.

➤ Réaliser une campagne de communication de grande ampleur à l'échelle du territoire pour augmenter le nombre de personnes sensibilisées, avec le développement de nouvelles formes de communication engageante.

➤ Communiquer sur les bienfaits des éco matériaux (santé et environnement).

➤ Créer un annuaire des professionnels du bâtiment du territoire avec référencement des labels, formations...

Descriptif et moyens

### **Accompagner les maitres d'ouvrages (Renov'Habitat, Espace INFO ENERGIE,...)**

➤ Pérenniser les moyens alloués à l'Espace Info Energie du Parc et à la plateforme RenovHabitat.

➤ Créer un parcours service coordonné sur la rénovation énergétique, intégré au guichet unique Renov'habitat.

➤ Expérimenter des présences décentralisées (en lien avec l'EIE, le CAUE et l'ADIL).

➤ Former les personnes relais (travailleurs sociaux, CCAS, gardiens d'immeubles, référents communaux) pour diffuser l'information (sensibilisation et aides disponibles) de manière large.

➤ Former les professionnels du bâtiment sur l'isolation performante et les éco-matériaux en partenariat avec la chambre des métiers, la CAPEB, la FFB.

➤ Rénover énergétiquement les logements sociaux, en lien avec la politique de la ville.

➤ Envisager d'élargir l'accompagnement à la question des économies d'eau.

	Moyens humains		Moyens financiers
	Moyens humains	Années n	
	2 (1 etp PNR + 1 etp GN)	2019	PNR, GN, ADEME, Région 80 000 € prime RenovHabitat

**Pilotage/Suivi de l'action phare**

<b>Portage</b>	<b>Pilotage</b>	GN, PNR, CD11, Bailleurs sociaux	<b>Partenaires identifiés</b>	ADEME, GN, CD11, ADIL, CAUE, Bailleurs sociaux, Région Occitanie, ANAH, DDTM, CAPEB, FFB
----------------	-----------------	----------------------------------	-------------------------------	--

**Suivi - évaluation de l'action phare**

<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions</b>	<b>Indicateur de suivi</b>	<b>Etat initial 2017</b>
	Nombre de logements rénovés dans le cadre du PIG	350
	Nombre de personnes conseillées sur l'énergie et la construction (EIE, PTRE, ADIL, CAUE,...)	
	Nombre de dossiers « Habiter mieux » déposés à l'Anah sur le territoire	
	Nombre de subventions accordées dans le cadre de RenovHabitat	En 2018 0

**Lien avec d'autres actions**

<b>Actions complémentaires</b>	Action phare 3 : Valoriser les toits : rénovation et isolation, cadastre solaire, végétalisation Action phare 9 : Développer le recours aux matériaux biosourcés et locaux Action phare 13 : Massifier les gestes économes en eau et en énergie
--------------------------------	---

**Limitation et suivi des incidences environnementales**

<b>Points de vigilance</b>	<p>Un fort point de vigilance est à porter sur la gestion des déchets de chantier. Comme pour l'action n°1, la massification des rénovations énergétiques des bâtiments va entraîner une augmentation des déchets de chantiers, et donc une augmentation de la pollution induite par le traitement de ces déchets. Il est à envisager la structuration de nouvelles filières de recyclage, de réutilisation et revalorisation des matériaux et éléments réutilisables, comme les fenêtres, portes, volets, et tout autre élément manufacturé de la construction. Il est important, lorsque cela est possible, de privilégier la réutilisation au recyclage, qui demande nettement moins de transformation.</p> <p>Aussi, les travaux de rénovation mal organisés peuvent entraîner une mauvaise gestion des déchets de chantier et le non-recyclage de matériaux ou bien l'utilisation de matériaux non recyclables facilitant les travaux. Pour éviter ce problème, des solutions comme le recours à des artisans labélisés RGE permettent de limiter les mauvaises pratiques de chantiers de rénovation.</p> <p>La question de l'amiante est aussi à aborder dans les démarches de rénovation. La rénovation de bâtiments potentiellement amiantés doit se faire avec des entreprises certifiées. La liste de ces entreprises peut être fournie par les organismes QALIBAT ou l'AFAQ-AFNOR.</p> <p>La rénovation énergétique va aussi entraîner le changement de moyens de production de chaleur, et il est à envisager le changement d'anciens radiateurs électriques par une chaudière. Ce changement entraînera une augmentation d'émissions de gaz à effet de serre ainsi que de polluants atmosphériques. Il est donc important de veiller à ce que les appareils installés soient performants en matière d'émissions.</p>
----------------------------	---

Indicateur de suivi environnemental

Suivi annuel des tonnages de déchets valorisés (t/an) Indicateurs du SCoT du Grand Narbonne

## Action phare 3 : Valoriser les toits : rénovation et isolation, cadastre solaire, végétalisation

<b>Objectif</b>	<p align="center"><b>34 000 résidences principales rénovées partiellement en 2030</b>  <b>5 000 chauffe-eaux solaires individuels installés en 2030</b>  <b>Toitures solaires PV sur 300 bâtiments moyens et 8000 maisons individuelles en 2030 (3 à 4% des toitures du territoire)</b></p>						
<b>Impacts de l'action</b>  <b>Impact 2024</b>	<b>Adaptation au changement climatique</b>	<b>Eau biodiversité</b>	<b>Consommation d'énergie-émissions de GES</b>	<b>Qualité de l'air</b>	<b>Séquestration carbone</b>	<b>Précarité énergétique</b>	<b>Développement économique et emploi</b>
	+	/	+	+	++	++	++
	Via l'amélioration du confort d'été et la diminution de l'effet d'îlots de chaleur	Via la végétalisation (nature en ville)	Via la rénovation des toitures et la mise en place de toitures solaires	Via la réduction de la consommation d'énergie et le recours à des isolants écologiques	Via la végétalisation des toits et le recours à des matériaux biosourcés	Via la réduction des charges de chauffage et/ou de climatisation	Via le développement des filières rénovation et installation d'ENR
N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	
<b>Acteurs ciblés</b>	<p align="center"><b>Particuliers, entreprises, bailleurs sociaux, communes</b></p>						
<p align="center"><b>Contexte de l'action phare</b></p>							
<b>Enjeux, objectifs, actions déjà engagées</b>	<p>La hausse des températures, l'ancienneté du parc de logements, la vulnérabilité des foyers face à l'augmentation du coût de l'énergie et la part importante du résidentiel dans les consommations du territoire (28%) font partie des enjeux majeurs du territoire. La toiture représente une part importante dans les déperditions des maisons et les surchauffes estivales proviennent en partie des toitures. Les budgets des ménages étant souvent modestes sur la rénovation, <b>l'isolation embarquée</b> lors de la réfection des toitures ou lors de travaux d'aménagements intérieur apparaît être un levier pertinent pour massifier les économies d'énergie et améliorer le confort des occupants.</p> <p>L'énergie solaire a un très grand potentiel sur le territoire, dû aux conditions météorologiques. Est estimée à environ 1 064 GWh (897 photovoltaïque et 167 thermique) l'énergie restant récupérable sur l'ensemble du territoire. Actuellement, pour le photovoltaïque, seulement 7% de ce potentiel est exploité et le solaire thermique est peu développé. Fin 2018 un cadastre solaire a été déployé par le Parc et Le Grand Narbonne pour accompagner le développement des installations solaires. Il s'agira ainsi d'animer cet outil.</p> <p>Par ailleurs, le département de l'Aude envisage de réaliser une thermographie aérienne sur l'ensemble du département, cet outil pourra utilement nourrir l'opération « toit ».</p> <p>L'objectif de cette action proposée par le Parc est de mener une opération sur les toits en visant à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le confort d'été avec l'isolation et la végétalisation des toits,</li> <li>- le confort d'hiver avec l'isolation des toits ;</li> <li>- la production d'énergie avec l'énergie solaire ;</li> <li>- la diversité de typologie des projets accompagnés.</li> </ul>						

## Mise en œuvre de l'action phare

### **Mener une action phare sur les toits (action à structurer pour 2020)**

- Proposer une animation ciblée sur les toits avec une approche globale de la toiture à l'échelle d'une rue, d'un quartier ou d'un village en traitant des diverses fonctions de la toiture :
  - le toit au sens de l'abri, question de l'étanchéité ;
  - le toit, 5<sup>ème</sup> façade de la maison : approche architecturale et patrimoniale, question de l'isolation pour le confort d'été et d'hiver ;
  - le toit, élément producteur d'énergie (cf cadastre solaire) ;
  - le toit, élément de biodiversité / végétalisation.
- Zoomer sur les matériaux particulièrement efficaces pour traiter le confort d'été, par exemple la fibre de bois.
- Massifier le recours à la fibre de bois en lien avec la mobilisation des professionnels de la filière.
- Envisager des opérations groupées pour l'achat de matériau, la location d'échafaudage, dans un souci de recherche d'économie d'échelle et de « massification » en mobilisant les conseils et l'accompagnement de l'Espace INFO ENERGIE.
- Intégrer architecturalement les panneaux solaires en lien avec les communes (PLU) et avec l'animation du cadastre solaire. Innover par exemple avec le recours à des tuiles solaire photovoltaïque invisibles.
- Définir la pertinence de promouvoir les surfaces végétalisées sur bâti et le cas échéant promouvoir ces pratiques :
  - en expérimentant, accompagnant et valorisant des projets pilotes en vue de créer un retour d'expérience local avec des plantes adaptées aux conditions méditerranéennes (peu demandeuses en eau, résistantes au vent et aux embruns sur le littoral) ;
  - en adaptant les PLU en incluant la présence obligatoire d'un certain pourcentage en végétalisation de toits pour les toits plats de tout bâtiment neuf ;
  - en donnant des avantages financiers aux particuliers et entreprises qui entreprennent une démarche de végétalisation de leur toit. D'autres mesures telles que des prêts plus avantageux doivent être également prises en compte avec des partenaires financiers potentiels (banques, caisse des Dépôts...)
- Aider les entreprises du bâtiment, artisans et architectes en leur permettant d'effectuer des formations sur les toits végétalisés, grâce à la CAPEB, la chambre des métiers ou la FFB par exemple.

Descriptif  
et moyens

### **Soutenir les installations de chauffe-eaux thermiques des particuliers et des bailleurs**

- Développer et accompagner la mise en place de subventions pour une formation dans le solaire thermique afin d'assurer la montée en compétence et la structuration des professionnels du solaire thermique, en travaillant sur :
  - la qualité des installations (dimensionnement, installation, maintenance) ;
  - l'optimisation des prix, sur la base des meilleures techniques et pratiques disponibles ;
  - pour les publics éligibles aux aides de l'ANAH : accorder une prime de 300 € du Grand Narbonne s'ajoutant aux aides du département et de l'ANAH ;
  - pour les publics non éligibles aux aides de l'ANAH, créer une prime pour inciter la réalisation de bouquets de travaux et l'installations de chauffe eaux solaires ;
  - pour les copropriétés : créer un dispositif financier pour inciter les travaux collectifs (isolation par l'extérieur, combles, planchers et chauffages collectifs).

### **Développer en priorité les installations photovoltaïques sur le bâti**

- Multiplier les installations solaires en toiture par l'animation du cadastre solaire (lancé le 1<sup>er</sup> octobre 2018), organisation de permanences de proximité dans les communes.
- Animer un dispositif d'accompagnement des projets solaires participatifs et citoyens, faciliter et cofinancer le développement des EnR. Une réflexion particulière sera portée sur les possibilités d'implication des citoyens dans ce projet : gouvernance, financement participatif.
- Evaluer les principaux gisements d'installation solaire sur les bâtiments existants (bailleurs sociaux, groupements d'agriculteurs) et lancer des actions collectives.
- Analyser la pertinence d'un projet de centrale villageoise.
- Relayer les dernières informations auprès des habitants et des professionnels du bâtiment, notamment les évolutions techniques et réglementaires en matière de mécanisme de soutien de l'auto-consommation.
- Identifier les installations solaires existantes en les incitant à renseigner une cartographie interactive (type Repowermap) et en invitant les propriétaires à mentionner leurs équipements.
- Travailler sur l'intégration du solaire dans le neuf.

Phase	Moyens humains		Moyens financiers
	Moyens humains	Années n	
	0.2 ETP	2018 PNR	Action à co construire et calibrer dès 2020

### **Pilotage/Suivi de l'action phare**

<b>Portage</b>	<b>Pilotage</b>	PNR	<b>Partenaires identifiés</b>	Grand Narbonne Communes, ADEME, bailleurs sociaux, distributeurs d'éco matériaux, CAUE, UDAP, DDTM, ADIL, Association Énergie Participative du Narbonnais, CAPEB, Chambre des Métiers, FFB
----------------	-----------------	-----	-------------------------------	--

### **Suivi - évaluation de l'action phare**

<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions</b>	<b>Indicateur de suivi</b>		<b>Etat initial 2017</b>
	Nombre d'opérations animées		0
	Superficie de toitures concernées par les opérations menées		0
	Production d'énergie solaire thermique		0.5 GWh (source diag PCAET)
	Nombre de m <sup>2</sup> végétalisés (si pertinent)		Inconnu

### **Lien avec d'autres actions**

<b>Actions complémentaires</b>	Action phare 2 : Consolider un parcours service coordonné sur la rénovation énergétique et soutenir les travaux de rénovation énergétique Action phare 9 : Développer l'utilisation de matériaux biosourcés locaux Action phare 10 : Développer une énergie renouvelable qualitative et participative
--------------------------------	---

<b>Limitation et suivi des incidences environnementales</b>	
<b>Points de vigilance</b>	<p>Dans le cadre de la rénovation et de l'aménagement des toitures, un fort point de vigilance est à porter sur la gestion des déchets de chantier. Comme pour l'action n°2, la massification des rénovations énergétiques des bâtiments va entraîner une augmentation des déchets de chantiers, et donc une augmentation de la pollution induite par le traitement de ces déchets. Il est à envisager la structuration de nouvelles filières de recyclage, de réutilisation et revalorisation des matériaux et éléments réutilisables. Il est important, lorsque cela est possible, de privilégier la réutilisation au recyclage, qui demande nettement moins de transformation.</p> <p>Aussi, les travaux de rénovation mal organisés peuvent entraîner une mauvaise gestion des déchets de chantier et le non-recyclage de matériaux ou bien l'utilisation de matériaux non recyclables facilitant les travaux. Pour éviter ce problème, des solutions comme le recours à des artisans labélisés RGE permettent de limiter les mauvaises pratiques de chantiers de rénovation.</p> <p>La question de l'amiante est aussi à aborder dans les démarches de rénovation. La rénovation de bâtiments potentiellement amiantés doit se faire avec des entreprises certifiées. La liste de ces entreprises peut être fournie par les organismes QALIBAT ou l'AFAQ-AFNOR.</p>
<b>Indicateur de suivi environnemental</b>	<b>Évolution de la surface de toitures végétalisées (m<sup>2</sup>/an)</b>

	<b>Action phare 4 : Planifier un urbanisme durable, notamment par une nouvelle mobilité</b>						
<b>Objectif</b>	<b>10% des déplacements locaux évités par des politiques d'urbanisme, le télétravail et le covoiturage à horizon 2030</b> <b>Limiter l'artificialisation des sols : Diviser par 2 le pourcentage de surfaces urbanisées avec 50% en zones urbaines existantes (SCoT)</b>						
<b>Impacts de l'action</b>	<b>Adaptation au changement climatique</b>	<b>Eau biodiversité</b>	<b>Consommation d'énergie – émissions de GES</b>	<b>Qualité de l'air</b>	<b>Séquestration carbone</b>	<b>Précarité énergétique</b>	<b>Développement économique et emploi</b>
	/	/	++	++	++	/	+
	Via la désimperméabilisation des sols et la prise en compte des enjeux climatiques dans les PLU		Via la réduction de l'utilisation du transport motorisé	Via l'articulation entre urbanisme et mobilité	Via la revégétalisation des sols	Thématique non traitée par l'action	Via l'adaptation du territoire au changement climatique
<b>Impact 2024</b>	N.C.	N.C.	-20 GWh/an -8,2 ktCO2e/an	-42 t/an	N.C.	N.C.	N.C.
<b>Acteurs ciblés</b>	Communes, aménageurs						
<b>Contexte de l'action phare</b>							
<b>Enjeux, objectifs, actions déjà engagées</b>	<p>Face aux enjeux environnementaux et sociétaux, les modèles urbains sont particulièrement interrogés. Il convient de repenser l'aménagement par une réorganisation spatiale des territoires afin de créer les conditions d'une gestion économe de l'espace et des ressources (SRADDET, SCOT et PLU), du réinvestissement des centres anciens, de la mixité sociale, de l'adaptation au changement climatique ( désimperméabilisation des sols, recomposition spatiale sur le littoral ,végétalisation, pour favoriser le confort d'été et la biodiversité...) et de permettre d'adapter les modes de vies à une mobilité plus sobre (rapprochement des lieux de vie et de travail, organisation des villes et axes de transport autour des modes actifs...). Il est donc primordial que les collectivités territoriales intègrent dans leurs documents d'urbanisme ces enjeux.</p> <p>Le Parc y a travaillé via les Cahiers techniques de l'urbanisme durable. D'autres démarches sont aujourd'hui en cours : réalisation d'un cadastre solaire, élaboration d'une charte éolienne et photovoltaïque, territoires pilotes pour la s de désimperméabilisation des sols...</p> <p>Le Grand Narbonne a lancé depuis 2017 une grande mission centre ancien pour reconquérir les cœurs de village et limiter les projets en étalement urbain.</p>						
<b>Mise en œuvre de l'action phare</b>							
<b>Descriptif et moyens</b>	<p><b><u>Accompagner les communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, dans leurs projets d'aménagement et dans l'instruction des droits des sols</u></b></p> <p>➤Organiser des rencontres des élus et agents en charge des PLU, de l'instruction du droit des sols et des projets d'urbanismes des communes, afin de les informer des outils mis en place par GN et le PNR (PLU éco exemplaire, cahiers techniques de l'urbanisme dans le Parc, charte EnR..) et travailler avec eux sur les moyens de mieux intégrer des exigences environnementales dans les projets.</p>						

- Organiser un temps d'échange avec les principaux promoteurs et aménageurs pour présenter les orientations du SCoT
- Conditionner les aides cœur et traversées de villages du Grand Narbonne à un niveau de qualité des aménagements publics et intégrer les problématiques air, eau, énergie, climat dans l'action centre ancien (îlots de chaleur, végétalisation, désimperméabilisation des sols, intégration des installations solaires...).
- Participer au sein du groupe de travail PRSE à la rédaction d'un guide fin 2019 par le CEREMA sur la prise en compte de la santé dans l'aménagement.
- Rédaction de 6 cahiers, co construits avec les partenaires concernés pour la mise en œuvre du SCoT : Eau-désimperméabilisation - risques naturels/Santé/Agriculture/Energies renouvelables/Biodiversité/Centres anciens et dents creuses

**Inciter à la qualité environnementale dans les procédures d'aménagement (ZAC, permis d'aménager, lotissement...)**

- Investir pour la qualité des espaces publics lors de requalifications et créations des ZAE.
- Sensibiliser les aménageurs pour inciter à la qualité des aménagements privés
- Favoriser la participation citoyenne, dès l'amont, dans certains projets d'aménagement
- Diffuser les cahiers techniques de l'urbanisme dans le Parc pour favoriser un urbanisme durable prenant en compte notamment les enjeux énergétiques et de biodiversité à destination des élus et aménageurs.

**Agir en faveur de la désimperméabilisation des sols**

- Mobiliser le retour d'expérience de l'étude financée par la DREAL Occitanie sur le périmètre du Grand Narbonne en tant que territoire pilote. Elle vise à définir une stratégie de désimperméabilisation des sols, à la prendre en compte dans les documents de planification. Cette démarche s'inscrit en lien avec la disposition 5A-04 du SDAGE Rhône-Méditerranée qui demande aux documents d'urbanisme d'éviter, réduire et compenser l'impact des nouvelles surfaces urbanisées". La maîtrise d'œuvre est assurée par le CEREMA.

**Encourager la multimodalité**

- Poursuivre la création de parkings relais/covoiturage par des aménagements perméables, voire végétalisés

**Faire émerger des communes éco-mobiles**

- Favoriser le bus dans la circulation urbaine par la création de voies de bus dédiées par la ville de Narbonne
- Accompagner les communes pour développer de nouvelles mobilités, innover sur les modes de transport en zone rurale

Phase	Moyens humains		Moyens financiers
	Moyens humains	Années n	
	0.2 ETP	2018	GN et PNR

**Pilotage/Suivi de l'action phare**

Portage	Pilotage	Grand Narbonne PNR	Partenaires identifiés	Urbanisme : communes, ADEME, CAUE, DDTM Mobilité : communes, Keolis

### Suivi - évaluation de l'action phare

Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi	Etat initial 2017
	Déplacements en voiture	82 %
	Fréquentation des transports en commun	37 voyages/hab.an
	Maillage du territoire par le réseau de TC	11m/hab
	Fréquence en heure de pointe moins de 10 minutes	0 %
	entre 10 et 20 minutes	33 %
	plus de 20 minutes	67 %
	indicateur alternatif à la part modale	7079 TAD
Nombre de PLU intégrant un volet énergie-climat	9	

### Lien avec d'autres actions

Actions complémentaires	Action phare 5 : Mettre en place des alternatives à la voiture, notamment par un plan vélo
-------------------------	--

### Limitation et suivi des incidences environnementales

Points de vigilance	<p>Le développement de l'autopartage et du covoiturage ne doit pas venir substituer des trajets habituellement fait en transports en commun ou en modes actifs. L'implantation de l'offre motorisée alternative doit être réfléchi en ce sens, et priorisée sur les zones où l'usage de la voiture est le plus nécessaire. Une étude sur les parts modales du territoire peut permettre de définir les zones à privilégier.</p> <p>Le développement du covoiturage entraîne la création d'aires et de parking relais qui peuvent augmenter la part de surfaces naturelles imperméabilisées, et par la même occasion réduire la séquestration carbone. Ainsi, l'étude de l'emplacement de ces aires de covoiturage et parking relais doit intégrer une réflexion sur la minimisation de leurs impacts. Il en va de même pour le développement des transports en commun et la création de nouvelles voies dédiées aux bus.</p> <p>Il est aussi important de veiller à ce que l'aménagement routier n'induisse pas une concentration du trafic sur certains axes créant ainsi des pics de pollution très localisés.</p>
Indicateur de suivi environnemental	<p><b>Surface moyenne annuelle artificialisée</b> : Entre 2003 et 2015, 97 ha/an</p> <p><b>Population exposée aux zones considérée bruyantes (en nombre d'habitants)</b> : 714 personnes (PPBE Aude)</p> <p><b>Nombre et surfaces de sites classés et inscrits</b></p>

	<b>Action phare 5 : Mettre en place des alternatives à la voiture</b>						
<b>Objectif</b>	<b>Atteindre 8% de part modale vélo (ambition nationale : 9%) en 2030                  Atteindre 10 % de part modale pour les transports en commun en 2030</b>						
<b>Impacts de l'action</b>  <b>Impact 2024</b>	<b>Adaptation au changement climatique</b>	<b>Eau biodiversité</b>	<b>Consommation d'énergie-émissions de GES</b>	<b>Qualité de l'air</b>	<b>Séquestration carbone</b>	<b>Précarité énergétique</b>	<b>Développement économique et emploi</b>
	+	/	++	++	/	/	+
	Via les actions sur la sobriété	Thématique non traitée par l'action	Via la réduction du transport routier		Thématique non traitée par l'action		Via l'amélioration de la mobilité professionnelle
<b>Acteurs ciblés</b>	<b>Tous publics</b>						
<b>Contexte de l'action phare</b>							
<b>Enjeux, objectifs, actions déjà engagées</b>	<p>Sur le territoire du Grand Narbonne et du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, le transport routier représente : 42% de la consommation d'énergie, 58% des émissions de gaz à effet de serre et 78% des émissions de NOx.</p> <p>La part importante de l'utilisation de la voiture individuelle implique une forte dépendance aux produits pétroliers, donc la vulnérabilité de la population aux fluctuations des prix de l'énergie. Cette action vise à réduire cette vulnérabilité en favorisant les modes actifs, tout particulièrement le vélo, et en promouvant le travail de proximité à travers le télétravail.</p> <p>Sont déjà engagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 85 km de pistes cyclables ont été réalisés, dont 19,3 km à Narbonne avec 500 000 € investis par an permettant d'aménager 2 km en ville ou 3 km en rural ;</li> <li>- des études de tiers lieux du GAL de l'Est Audois et la création du tiers lieux d'IN'ESS.</li> </ul> <p>Des pistes cyclables adaptées aux usagers ont été plébiscitées sur chaque temps de concertation. La réflexion sur les aménagements cyclables ne doit pas être orientée uniquement vers la mobilité touristique. Les usages du quotidien doivent être la première cible des aménagements, qui se doivent donc d'être sécurisés et de favoriser des déplacements rapides pour la mobilité professionnelle quotidienne.</p> <p>Le télétravail a été enfin identifiée lors du Comité Opérationnel du Grand Narbonne (réunissant les cadres de la collectivité) comme une piste à approfondir.</p>						

## Mise en œuvre de l'action phare

Descriptif et moyens

### Aménagements :

#### **Phase 1 - Penser l'usage des modes actifs en établissant une stratégie de développement « Plan vélo » à partir de 2020**

##### 1.1 – Concevoir un maillage vélo cohérent en ville et en milieu périurbain, qui permette des trajets rapides et pratiques, entre les pôles résidentiels, de travail et de loisirs

- Reprendre le travail réalisé par le Grand Narbonne pour le PDU volontaire comme base de travail.
- Réaliser le Plan de mobilité du Grand Narbonne.
- Interconnecter les quartiers de Narbonne.
- Analyser la dureté foncière.
- Détailler un calendrier des travaux d'aménagement.

##### 1.2 – Concevoir des aménagements efficaces et adaptés aux usagers

- Consolider le développement du stationnement résidentiel au travers de déploiement d'emprises dédiées dans les parcs de stationnement en ouvrage et par l'implantation de box sécurisés sur l'espace public.
- Repenser les barrières aux entrées des pistes, ne pas empiéter sur les cheminements piétons...
- Rendre le vélo prioritaire sur la circulation routière (via des panneaux STOP ou Cédez le passage) dès que possible pour réduire les temps de trajet à vélo et rendre les trajets plus confortables.
- Déployer une signalétique urbaine adaptée et visible.

#### **Phase 2 – Associer les moyens financiers et humains adéquats au développement du Plan**

- Répondre à l'AAP vélo de l'Etat pour permettre l'embauche d'un chargé de mission vélo.
- Mobiliser les communes via le label Eco mobilité
- Organiser des animations sur les mobilités alternatives, communiquer sur la gestion des batteries.
- Favoriser le recyclage des vélos avec la mise à disposition de vélos deuxième main réparés par une entreprise d'insertion.

#### **Phase 3 – Mettre en œuvre opérationnellement le Plan vélo**

##### 3.1 Suivre le calendrier de mise en œuvre du Plan

##### 3.2 Adopter une politique de développement « opportuniste » au gré des initiatives

- Systématiser à chaque réfection de route, la possibilité d'y intégrer une bande cyclable.
- Accompagner les communes dans les acquisitions foncières et la mise en œuvre de plan locaux de déplacements.
- Mettre des VAE en libre-service, via une Délégation de Service public, dans 3 communes du Littoral (Gruissan, Narbonne plage et Fleury).

### Tiers-lieux - Promouvoir la sobriété et la non-mobilité en développant des espaces de télétravail :

- Etudier la création d'espaces de coworking décentralisés dans les communes pour que les agents du Grand Narbonne puissent travailler quelques jours par mois dans un lieu plus proche

de leur lieu de résidence. Cela permettrait en outre la rencontre entre les agents municipaux et les agents intercommunaux.  
 ➤ Créer des espaces de coworking avec pour cible les indépendants, pour réduire leur isolement : 8 communes sur le GAL de l'Est Audois sont volontaires.

Action	Moyens humains		Moyens financiers
	Moyens humains	Années n	
Plan vélo animation	1 ETP	2019 – 2021	Financement via réponse à l'AAP Plan vélo 105 000 €
Investissements		2019-2024	500 k€/an pour pistes cyclables 30 k€ racks, boxes sécurisés,.. en 2020
Label éco mobilité des communes	0,1 ETP	2019 - 2024	Mobilisation de différents fonds : Alvéole, Feader, ADEME...

**Pilotage/Suivi de l'action phare**

<b>Portage</b>	<b>Pilotage</b>	Grand Narbonne	<b>Partenaires identifiés</b>	Communes, ADEME, vendeurs de VAE, associations (vélocité)
----------------	-----------------	----------------	-------------------------------	---

**Suivi - évaluation de l'action phare**

<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions</b>	<b>Indicateur de suivi</b>	<b>Etat initial 2017</b>
	Part des voiries aménagées pour les cycles	0,6 km/1 000 hab
	Stationnement vélo	3,8 %
	Part modale piéton	8 %
	Part modale TC	2,9 %
	Fréquentation des transports en commun	37 voyages/hbt
	Nombre d'animations en faveur d'une mobilité active	4

**Lien avec d'autres actions**

<b>Actions complémentaires</b>	Action phare 4 : Planifier un urbanisme durable, notamment par une nouvelle mobilité
--------------------------------	--

**Limitation et suivi des incidences environnementales**

<b>Points de vigilance</b>	Le développement des VAE va entraîner une gestion de la fin de vie de ces derniers. Il est donc important de veiller au bon déroulement de la filière de recyclage et retraitement de ces types de déchets, ainsi qu'à la mise en place de mesures de communication sur la gestion du matériel chimique et électronique de ces vélos qui peut être récupéré chez les distributeurs de vélos ou dans les déchetteries.
----------------------------	---

<b>Indicateur de suivi environnemental</b>	<b>Nombre de jours de pollution dépassant les seuils (nb)</b> Suivi via Atmo Occitanie <b>Taux de la population impactée par les dépassements de seuils (NO2, particules, ozone...)</b> Suivi annuel mené par Air LR et comparaison 2010-2016 sur le territoire
--	---

## Action phare 6 : Développer le tourisme durable

<b>Objectifs</b>	<b>Réduction de 12 à 15% des consommations en eau et en énergie à horizon 2030</b>						
<b>Impacts de l'action</b>	<b>Adaptation au changement climatique</b>	<b>Eau biodiversité</b>	<b>Consommation d'énergie – Emissions de GES</b>	<b>Qualité de l'air</b>	<b>Séquestration carbone</b>	<b>Précarité énergétique</b>	<b>Développement économique et emploi</b>
	+	++	++	+	/	/	++
	Via le développement de l'éco-tourisme		Via l'organisation de la mobilité		Via la réduction de la consommation d'énergie et le ciblage des transports	Thématique non traitée par l'action	
<b>Impact 2024</b>	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
<b>Acteurs ciblés</b>	<b>Touristes et hébergeurs touristiques</b>						
<b>Contexte de l'action phare</b>							
<b>Enjeux, objectifs, actions déjà engagées</b>	<p>Le tourisme (<b>hébergements, activités et déplacements</b>) représente une activité économique importante et centrale pour le territoire (12 millions de nuitées touristiques dont 2 millions de nuitées marchandes surtout estivales et concentrées sur le littoral). Les activités impactent fortement l'environnement ; aussi, l'implication de ce secteur économique est-elle essentielle pour l'atteinte des objectifs du Plan Climat.</p> <p>La charte du Parc pose des objectifs de promotion du tourisme durable. Dans ce cadre, le Parc, notamment en partenariat avec la CCI, a déjà mis en place des démarches de sensibilisation et a mené une action pilote « Hôtels et Campings économes en eau, en énergie et pesticides » conduite sur 1 hôtel et 2 campings en 2016. Par ailleurs, L'Office du Tourisme Communautaire dispose également d'une stratégie Qualité Tourisme qui intègre les problématiques des hébergements et de la mobilité touristique.</p> <p>L'action vise à s'appuyer sur ce projet existant sur le territoire et sur la stratégie de l'Office de Tourisme Communautaire, afin de généraliser et pérenniser les bonnes pratiques. D'autre part, il s'agit de diminuer l'utilisation de la voiture par les touristes au profit de mobilités moins carbonées, en organisant la mobilité touristique avec les partenaires.</p>						
<b>Mise en œuvre de l'action phare</b>							
<b>Descriptif et moyens</b>	<p><b>Développer une offre de tourisme durable :</b></p> <p>➤ Créer des synergies entre les différents acteurs (OTC, PNR, OT des 3 communes non présentes dans l'OTC : Narbonne, Leucate, Gruissan) via un travail commun (réunions, groupe de travail) pour mutualiser les expériences et les outils ainsi qu'harmoniser la stratégie et la communication.</p>						

- Cibler les professionnels de l'hébergement touristique (campings, hôtels, gîtes, restaurants) pour massifier les hébergeurs économes.
- Mettre en place des modules de formation sur l'éco-exemplarité à destination des professionnels en faisant intervenir des experts externes et le PNR. Un module, organisé par le PNR, mettrait en avant 3 thèmes : le retour d'expérience de l'action du Parc sur les hôtels/campings économes, les potentiels de l'énergie solaire pour les hébergements touristiques en prenant appui sur le cadastre solaire, et la gestion du confort d'été.
- S'appuyer sur des labels/référentiels dédiés à l'éco-tourisme afin que les entreprises s'engagent et soient valorisées pour leur engagement (différents niveaux, en intégrant la marque Valeur Parc dans le module éco-exemplarité, en s'appuyant sur les labels existants tels que Clef verte, Lucie ).
- Valoriser les initiatives existantes, relayer les dispositifs d'accompagnement / audit existants pouvant être mobilisés par les professionnels.
- Concevoir des habitats flottants insolites à Gruissan pour faire face à l'élévation du niveau de la mer et l'érosion des côtes

**Organiser une mobilité touristique durable**

- Développer les stations de recharge (électriques, GNV, Hydrogène) en incitant les privés à développer l'offre de recharge, l'objectif étant d'atteindre les 100 points de charge en 2020.
- Encourager le partage de véhicules.
- Inciter les hébergeurs touristiques à accueillir un VAE (label Accueil Vélo).
- Développer d'autres éco-gares sur le modèle de celle de Gruissan, à mettre en lien avec le tourisme fluvial et les ports de plaisance.
- Mettre en place des navettes dans les villes touristiques et à proximité du littoral en lien avec la création de parkings relais à l'entrée des villes / sites.
- Faire aboutir la démarche pour l'accueil des usagers sur des plages sans voitures : desserte par transports publics (par la terre mais aussi par la mer), aménagement d'aires de stationnement en amont des plages.
- Étendre le dispositif de vélos partagés (Gruissan, Narbonne, Fleury).
- Promouvoir une offre de loisirs axée sur les modes de déplacements actifs (route du sel notamment),
- Favoriser le développement de l'itinérance active, avec la mise en place de l'EuroVélo 8 et d'autres itinéraires cyclables (vélo, VTT), pédestres et équestres.
- Mettre en application la STII Stratégie Touristique Innovante et Intégrée sur le territoire du Parc, dont certains axes répondent aux enjeux climat énergie du territoire (stratégie en cours d'approbation – décembre 2018).

Phase	Moyens humains		Moyens financiers
	Moyens humains	Années n	
	0.5 ETP	2019-2020	
	0.5 ETP	2019-2020	Fonds LEADER

**Pilotage/Suivi de l'action phare**

<b>Portage</b>	<b>Pilotage</b>	Office du Tourisme Communautaire	<b>Partenaires identifiés</b>	PNR, ADEME, Communes, CCI, Professionnels du tourisme, Agence de l'eau
----------------	-----------------	----------------------------------	-------------------------------	--

### Suivi - évaluation de l'action phare

<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions</b>	<b>Indicateur de suivi</b>	<b>Etat initial 2017</b>
	Taux d'hébergements labellisés Ecolabel européen (ou équivalent)	
	Offre de mobilité alternative	
<b>Lien avec d'autres actions</b>		
<b>Actions complémentaires</b>	Action phare 5 : Mettre en place des alternatives à la voiture, notamment par un plan vélo Action phare 8 : Soutenir l'innovation dans les filières de la croissance verte Action phare 10 : Développer une énergie renouvelable qualitative et participative Action phare 13 : Massifier les pratiques et gestes économes en eau et en énergie	
<b>Limitation et suivi des incidences environnementales</b>		
<b>Points de vigilance</b>	<p>Le développement de l'autopartage et du covoiturage ne doit pas venir substituer des trajets habituellement fait en transports en commun ou en modes actifs. L'implantation de l'offre motorisée alternative doit être réfléchiée en ce sens, et priorisée sur les zones où l'usage de la voiture est le plus nécessaire. Il est important de veiller à ce que la desserte de sites touristiques n'induisse pas une concentration du trafic sur certains axes créant ainsi des pics de pollution très localisés.</p> <p>Le développement des VAE va entraîner une gestion de la fin de vie de ces derniers. Il est donc important de veiller au bon déroulement de la filière de recyclage et retraitement de ces types de déchets, ainsi qu'à la mise en place de mesures de communication sur la gestion du matériel chimique et électronique de ces vélos qui peut être récupéré chez les distributeurs de vélos ou dans les déchetteries.</p> <p>Le développement du tourisme va avoir des incidences incertaines sur le parc bâti et sur les infrastructures de transport. Si le territoire développe le tourisme, cela va entraîner des congestions routières (induisant aussi des pics de pollution localisés). Aussi, pour un territoire littoral avec un fort pourcentage de résidences secondaire, le développement touristique peut entraîner une augmentation de la part des résidences secondaires, entraînant la création de nouveaux bâtiments inoccupés la majeure partie de l'année.</p>	
<b>Indicateur de suivi environnemental</b>		

## Action phare 7 : Mettre en œuvre une stratégie territoriale pour une agriculture durable

<b>Objectifs</b>	<b>Efficacité énergétique agricole sur un tiers des exploitations : -7% de consommation d'énergie du secteur Adaptation aux effets du changement climatique</b>						
<b>Impacts de l'action</b>	<b>Adaptation au changement climatique</b>	<b>Eau biodiversité</b>	<b>Consommation d'énergie-émissions de GES</b>	<b>Qualité de l'air</b>	<b>Séquestration carbone</b>	<b>Précarité énergétique</b>	<b>Développement économique et emploi</b>
	++	++	++	+	+	/	++
	Via la mise en place d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement, l'adaptation des cépages en viticulture, le développement de circuits de proximité			Via la réduction de la consommation d'énergie	Via le taillis à courte rotation, renforcement des espaces agricoles, sensibilisation à l'adaptation des pratiques	Thématique non traitée par l'action	Développement de l'activité agricole
<b>Impact 2024</b>	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
<b>Acteurs ciblés</b>	<b>Entreprises agricoles, Communes</b>						
<b>Contexte de l'action phare</b>							
<b>Enjeux, objectifs, actions déjà engagées</b>	<p>Avec 36 900 ha représentant 37% du périmètre de l'agglomération, l'agriculture joue un rôle structurant dans l'économie du territoire et est au cœur de nombreux enjeux de société de plus en plus prégnants. Dans un contexte de changement climatique (augmentation des températures, modification des régimes de pluie, salinisation des terres, perturbation des cycles biologiques) l'agriculture doit anticiper et s'adapter, il y a nécessité de développer une agriculture capable de relever des défis environnementaux (notamment biodiversité et gestion quantitative et qualitative de l'eau), alimentaires et économiques.</p> <p>Le programme intitulé <b>Grand Narbonne Agriculture</b> a été élaboré de manière concertée avec 21 structures agissant dans le développement agricole, les élus communautaires et instances locales, et répond à trois grands enjeux : installer, transmettre et redévelopper l'agriculture dans un environnement foncier extrêmement contraint / relever le défi environnemental et climatique dans un territoire particulièrement vulnérable / saisir les opportunités de consommation locales et créer de nouveaux liens entre agriculteurs et habitants-touristes.</p> <p>Parmi les 30 actions définies, il s'agit notamment de faire évoluer les pratiques agricoles vers la <b>réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et le développement de l'agro-écologie</b>, d'anticiper les changements climatiques et d'augmenter la résilience climatique, s'adapter aux nouveaux marchés, participer aux systèmes alimentaires du territoire, et d'offrir de nouveaux services au territoire (alimentaires, énergétiques, qualité de l'eau, lutte contre l'érosion...). Les agriculteurs doivent être perçus comme des entrepreneurs, capables d'innover et de repenser leur métier, plus particulièrement en proximité immédiate de la ville.</p> <p>Dans ce cadre, de nombreuses actions seront menées et renforcées sur le territoire, notamment :</p>						

- « Fruits et légumes à l'école » : sur 16 communes, avec approvisionnement le plus possible à partir de produits locaux ;
- la mise en place d'un espace test agricole en agriculture biologique: pépinière d'entreprises agricoles dédiée au maraîchage et à terme à l'arboriculture et aux plantes aromatiques et médicinales ;
- la création d'un pôle agro-écologique sur le plateau du Quatorze
- la valorisation et développement des circuits courts et de proximité ;
- La mise en place d'un Programme Agro-Environnemental et Climatique
- « Contrat de canal» sur la Robine 2015-2018 (animation Union ASA Est Audois) : mise en place d'une gestion collective des usages agricoles de l'eau, travaux de lutte contre les fuites sur les réseaux d'irrigation, concertation avec les autres usagers et gestionnaires de zones humides...

### Mise en œuvre de l'action phare

#### **Le programme stratégique « Grand Narbonne Agriculture » se décline en 8 axes opérationnels et 30 sous-actions de la manière suivante :**

##### **AXE 1 : INSTALLATION ET FORMATION**

- Créer un espace test agricole

##### **AXE 2 : FONCIER ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

- Accompagner la reconversion des friches agricoles,
- Mettre en place des ceintures vertes agricoles péri-urbaines à vocation alimentaire et/ou protection contre les incendies,
- Valoriser le foncier agricole public
- Comprendre le phénomène de salinisation des terres et identifier les moyens de lutte ou d'adaptation.

##### **AXE 3 : QUALITE DE L'EAU ET AGRO ECOLOGIE**

- Animer des démarches captages prioritaires et sensible et appuyer le développement de la lutte biologique
- Déployer l'agro-écologie à une échelle significative

##### **AXE 4 : ECONOMIE D'EAU ET IRRIGATION**

- Développer la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation (participation au projet IrriAlt'Eau à Gruissan.
- Déployer ce système de réutilisation des eaux usées traitées sur d'autres stations d'épuration du littoral à Sigean et Leucate dans le cadre du projet régional Littoral +.

##### **AXE 5 : TRANSITION ENERGETIQUE**

- Aider à la maîtrise de la facture énergétique sur les exploitations (diagnostics énergétiques de bâtiments agricoles, diagnostics collectifs de moteurs de tracteurs sur banc d'essai).
- Soutenir l'implantation de cultures à vocation énergétique (biomasse) sur le Parc Coopératif des Energies, en tant que membres d'EPN : implantation du taillis à très courte rotation sur 50 ha.

##### **AXE 6 : CIRCUITS DE PROXIMITE ET ALIMENTATION**

- Coordonner le dispositif *Fruits et Légumes à l'école*.
- Communiquer de manière coordonnée sur les points de vente de produits locaux.
- Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial.

**Descriptif  
et moyens**

**AXE 7 : AGRITOURISME ET VALORISATION DES PRODUCTIONS**

- Animer le label de qualité *Vignobles et Découverte*.
- Soutenir les manifestations valorisant les productions locales.

**AXE 8 : INNOVATION, TRANSVERSALITE ET DEMARCHES COLLECTIVES**

- Soutenir l'émergence de projets collectifs
- Participer aux programmes européens LEADER et FEAMP.

En complément de la mise en œuvre du programme « Grand Narbonne Agriculture », plusieurs actions sont identifiées :

**Des actions existantes à poursuivre et valoriser :**

- **Mettre en œuvre le Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) sur le Massif de la Clape** dont l'objectif principal est de contribuer à l'adaptation du vignoble aux changements climatiques annoncés en travaillant sur l'adaptation des cépages d'une part et sur les techniques alternatives à l'irrigation ou d'optimisation de l'irrigation d'autre part. Le GIEE est porté par l'association « agro écologie sur le massif de la Clape » avec l'appui du Parc pour l'animation du projet. Labellisation 7 ans depuis 2017.
- **Soutenir l'élaboration et à la mise en œuvre d'un « Contrat de canal II » sur la Robine par l'Union d'ASA Est Audois**, dans la continuité du « Contrat de canal I » achevé en 2018 : poursuite des actions d'économie d'eau sur les réseaux de distribution agricole, intégration de la problématique « salinisation des sols et des nappes », lien et coordination avec gestion des zones humides et des étangs Gruissanais
- Accompagner le développement d'une agro-écologie et d'une agriculture biologique sur le territoire via une animation dédiée

**Une action existante à renforcer :**

- **Intégrer le critère climat énergie dans le cadre de la gestion de la marque valeur Parc.**
- **Sensibiliser le public à une consommation modérée de viande de qualité**

**Une action nouvelle :**

- **Mieux connaître les potentiels de captage – stockage carbone des espaces agricoles** en fonction des cultures et pratiques agricoles.
- **Sensibiliser en proposant une boîte à outils sur les bonnes pratiques pour le stockage carbone** (travail à mener en lien avec la communauté scientifique 4 pour 1000).

Phase	Moyens humains		Moyens financiers
	Moyens humains	Années n	
	1 ETP + 1 ETP Parc dédié à l'agriculture et la marque Valeur Parc	2019	

**Pilotage/Suivi de l'action phare**

<b>Portage</b>	<b>Pilotage</b>	GN, CA	<b>Partenaires identifiés</b>	CA, PNR, structures de développement agricole, professionnels agricoles, INRA, SAFER, Agence de l'Eau, CUMA, Union ASA Est Audois
----------------	-----------------	--------	-------------------------------	---

### Suivi - évaluation de l'action phare

<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions</b>	<b>Indicateur de suivi</b>	<b>Etat initial 2017</b>
	Part des surfaces agricoles et naturelles	0,1 %
	Part des surfaces agricole certifiées AB	9,1%
	Structure de vente de produits alimentaires issus de circuits de proximité	121 points de vente
	Part de produits biologiques dans la restauration collective publique (%)	

### Lien avec d'autres actions

<b>Actions complémentaires</b>	Action phare 8 : Soutenir l'innovation dans les filières de la croissance verte
--------------------------------	---

### Limitation et suivi des incidences environnementales

<b>Points de vigilance</b>	<p>Il est important également ne pas favoriser que les gros agriculteurs locaux qui peuvent répondre aux cahiers des charges de la collectivité, mais d'accompagner tous les agriculteurs à pouvoir y répondre.</p> <p>Le projet d'alimentation en eau pour la viticulture « Irrialt'eau » va créer un risque technologique lié au traitement des boues de STEP. Un devoir de vigilance et de prévention sur les risques sanitaires et technologique de ce projet sera à apporter.</p>
<b>Indicateur de suivi environnemental</b>	<p><b>Part des surfaces agricoles et naturelles sur le territoire (%)</b> Il s'agit de la mesure de la consommation ou de la réintroduction d'espaces naturels et agricoles au fil des ans grâce au suivi des surfaces réservées à ces usages dans les PLU, mesuré en pourcentage de la surface totale de la collectivité (ha cumulé des zones N et A/ha total). Ces surfaces sont non imperméabilisées, capteuses de CO<sub>2</sub>, productrices de ressources alimentaires, énergétiques, et de biodiversité.</p> <p><b>Part de la surface agricole certifiée AB (%)</b></p>

## Action phare 8 : Soutenir l'innovation dans les filières de la croissance verte

**Objectif**  
 48 MW de puissance éolienne offshore en cours d'expérimentation, pour préparer 500 MW prévus à partir de 2030 ;  
 Mettre en place une filière du gaz renouvelable pour stocker le surplus d'électricité de l'éolien offshore ;  
 Atteindre une production de 82 GWh/an sous forme de gaz renouvelable

Impacts de l'action	Adaptation au changement climatique	Eau biodiversité	Consommation d'énergie – émissions de GES	Qualité de l'air	Séquestration carbone	Précarité énergétique	Développement économique et emploi
		+	/	++	/	+	/
	But même de l'action	Thématique non traitée par l'action	But même de l'action	Thématique non traitée par l'action	Via la promotion de la fibre de bois	Thématique non traitée par l'action	Via le développement des filières de la croissance verte
<b>Impact 2024</b>	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.

**Acteurs ciblés** : Acteurs économiques

### Contexte de l'action phare

**Enjeux, objectifs, actions déjà engagées**

La transition énergétique est un projet créateur d'emploi dans les secteurs de la production d'énergies renouvelables (**éolien, gaz renouvelable, valorisation des déchets**) et de la maîtrise de la demande en énergie (**éco-rénovation/construction**). Certaines filières existent et doivent être renforcées, tandis que d'autres sont encore en développement et nécessitent un soutien à l'innovation.

Le Grand Narbonne et le Parc se sont fixés des objectifs de développement des énergies renouvelables ambitieux, **le Grand Narbonne souhaitant devenir le 1<sup>er</sup> territoire à autonomie électrique à horizon 2030**. L'atteinte de cet objectif passe par le développement de l'éolien en mer flottant au large des côtes, filière innovante pour l'instant en phase d'expérimentation (projet pilote) et qui pourrait passer en phase commerciale à horizon 2030 avec le raccordement du projet Eolmed à Port-la-Nouvelle. Toutes les précautions seront prises en matière de préservation de la qualité de l'air, de la biodiversité et des paysages. Les projets de ferme pilote feront l'objet d'un suivi biologique renforcé.

Le développement de l'éolien en mer, avec de grandes puissances installées et une production d'électricité variable ne suivant pas la demande, va poser la question du **stockage de l'électricité** produite. Une solution intéressante pour stocker cette électricité est le recours au stockage sous forme d'hydrogène ou de méthane via le power-to-gas.

Le territoire dispose de ressources, issues des CSR (Combustibles Solides de Récupération) permettant la production de **gaz renouvelable**. Une attention particulière

sera portée sur la qualité des installations de réseaux de conversion de l'électricité en gaz.

Outre le développement de filières ENR innovantes, la transition énergétique et environnementale passera également par une meilleure utilisation des ressources via leur réemploi. Cette filière est aussi en structuration sur le territoire à travers plusieurs projets innovants : l'utilisation des eaux usées (Irrialt'eau), la mise en place de l'Ecopôle ou encore le renforcement du réseau des déchetteries.

La massification des rénovations énergétiques des bâtiments nécessite une **montée en compétence des entreprises**. Le territoire peut déjà s'appuyer sur sa plateforme de rénovation RenovHabitat, dont il faut renforcer l'impact auprès des entreprises en créant une synergie avec le service développement économique.

**Mise en œuvre de l'action phare**

**Descriptif et moyens**

- Structurer la filière de l'éolien en mer**
- Développer un écosystème pour entreprendre autour du stockage de l'électricité en gaz.
  - Préparer le tourisme "bleu" : tourisme industriel autour de l'éolien en mer (MOE région, mais associer GN via dev éco), à prendre en compte dès la conception du port en associant le Grand Narbonne et l'Office de Tourisme Communautaire aux réflexions. Cet objectif de tourisme industriel autour de l'éolien en mer et plus globalement du patrimoine lié au vent en Narbonnaise constitue l'une des actions mise en avant dans le cadre de l'animation de la charte qualité EnR co-élaborée par le Parc et Le Grand Narbonne courant 2018 (voir fiche action 10).
- Structurer la filière du gaz renouvelable**
- Constituer un écosystème favorable à la filière pour entreprendre autour du stockage de l'électricité en gaz.
  - Développer des partenariats avec les acteurs de la filière.
  - Soutenir le développement de projets innovants sur le territoire en lien avec l'INRA, Suez (Ecopole) et les start'ups du territoire.
  - Intégrer le dihydrogène.
- Structurer la filière du recyclage des déchets**
- Développer le recours à l'économie circulaire dans la gestion des ressources et favoriser l'interaction avec l'économie sociale et solidaire :
    - mise en place d'un Contrat d'Objectif d'Economie Circulaire (CODEC),
    - mise en place d'un milieu de réemploi de plastique en déchetterie.
  - Améliorer la collecte et le tri des biodéchets pour la filière gaz renouvelable
  - Favoriser la réutilisation et le réemploi des ressources sur plusieurs filières :
    - **Filière Vigne et Vin** : valoriser Irrialt'eau (Gruissan, Narbonne Plage, Roquefort) : irrigation des espaces verts, campings, lavage des voitures.
    - **Filière Glisse et vent** : utilisation d'éco-matériaux, sensibilisation à l'environnement.

**Structurer l'offre de rénovation énergétique**

- Développer les synergies entre RenovHabitat et le service développement économique du Grand Narbonne.
- Développer la formation des entreprises via la mise en place de chantiers écoles (voir avec la CAPEB/FFB, centre de formation du bâtiment de Lézignan GRETA de l'Aude ou le CAUE) et les labellisations Qualibat ou RGE.
- Massifier le recours aux matériaux biosourcés et en particulier la fibre de bois (pour l'aspect confort d'été) en lien avec l'opération « toit » :
  - Former, informer et démontrer.
  - Valoriser les fournisseurs.
- Organiser des visites de chantier par le CAUE et/ou l'Espace INFO ENERGIE du Parc à destination des professionnels et des particuliers.
- Former les élus ou de professionnels (architectes, constructeurs) à une qualité architecturale intégrant les enjeux de transition énergétique par le CAUE.
- Poursuivre les rendez-vous PRO RenovHabitat.

Phase	Moyens humains		Moyens financiers
	Moyens humains	Années n	
1	1,5 ETP au Grand Narbonne	2019	

**Pilotage/Suivi de l'action phare**

<b>Portage</b>	<b>Pilotage</b>	Grand Narbonne PNR	<b>Partenaires identifiés</b>	Filière éolienne : Eolmed, service Environnement, Office de Tourisme Communautaire, CEMATER Filière Gaz renouvelable : GRDF, INRA Filière Déchets/Recyclage : CA11, Irrialt'eau Filière bâtiment : RenovHabitat, PNR, CCI, CMA, CAPEB, FFB, CAUE, CEMATER, FIBOIS Occitanie, EnviroBat Occitanie
----------------	-----------------	-----------------------	-------------------------------	---

**Suivi - évaluation de l'action phare**

<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions</b>	Indicateur de suivi		Etat initial 2017
	Taux de production d'électricité renouvelable		6%
	Puissance photovoltaïque installée sur le territoire		444Wc/hab
	Valorisation des biodéchets		0,4kg/hab.an
	Valorisation des biogaz des centres de stockage des déchets		99,1 %

**Lien avec d'autres actions**

<b>Actions complémentaires</b>	Action phare 6 : Développer le tourisme durable Action phare 7 : Mettre en œuvre une stratégie territoriale pour une agriculture durable Action phare 9 : Diffuser l'utilisation des matériaux biosourcés Action 10 : Développer une énergie renouvelable qualitative et participative
--------------------------------	---

### Limitation et suivi des incidences environnementales

<b>Points de vigilance</b>	<p>Des éléments concernant la préservation de la qualité de l'air sont à inscrire systématiquement dans les objectifs de développement de la filière gaz renouvelable, de la valorisation des déchets ainsi que du bois-énergie, avec des éléments sur le traitement des fumées, la qualité des appareils de chauffage, le séchage du bois, l'approvisionnement local du gaz ou du bois, etc.</p> <p>Le développement du stockage et des réseaux de gaz induit aussi le risque de fuites : une attention particulière devra être apportée sur la qualité et le suivi de l'état de ces installations de réseaux de conversion de l'électricité en gaz.</p> <p>Le développement des ENR, et principalement l'éolien en mer, va entraîner une perturbation du milieu aquatique naturel. Il est important de veiller à ce que les études d'impact environnemental liées aux projets émergents soient systémiques et systématiques.</p> <p>Le développement des ENR va également entraîner de nouveaux risques technologiques. Bien que ces risques soient généralement étudiés localement lors des projets, la collectivité peut anticiper ces risques en planifiant plus globalement ces installations (principalement sur l'éolien).</p> <p>Un fort point de vigilance est à porter sur la gestion des déchets de chantier. Comme pour l'action n°1, la massification des rénovations énergétiques des bâtiments va entraîner une augmentation des déchets de chantiers. Il est important de veiller à ce que ces déchets ne soient pas déposés dans des décharges sauvages et soient recyclés, via la sensibilisation des professionnels et des maîtres d'ouvrage, qui sont responsables des déchets de leurs chantiers.</p>
<b>Indicateur de suivi environnemental</b>	

## Action phare 9 : Développer le recours aux matériaux biosourcés et/ou locaux, notamment pour favoriser la séquestration du carbone

<b>Objectif</b>	<b>Augmenter le taux de séquestration carbone (en 2014 : 14kteqCO2/an) Développer l'usage des matériaux biosourcés locaux, notamment en construction/rénovation</b>						
<b>Impacts de l'action</b>	<b>Adaptation au changement climatique</b>	<b>Eau biodiversité</b>	<b>Consommation d'énergie-émissions de GES</b>	<b>Qualité de l'air</b>	<b>Séquestration carbone</b>	<b>Précarité énergétique</b>	<b>Développement économique et emploi</b>
	+	+/-	+	/	++	/	++
	Via confort d'été	Via le développement de la filière	Via la séquestration carbone	Thématique non traitée par l'action	Via l'utilisation des matériaux biosourcés	Thématique non traitée par l'action	Via le développement de la filière sur le territoire
<b>Impact 2024</b>	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
<b>Acteurs ciblés</b>	<b>Tout public</b>						

### Contexte de l'action phare

<b>Enjeux, objectifs, actions déjà engagées</b>	<p>La filière des matériaux biosourcés locaux (<b>paille, pin d'Alep...</b>) à destination du bâtiment est intéressante à plusieurs égards : elle permet de stocker du carbone et de réduire l'impact environnemental des rénovations tout en valorisant des ressources locales. Au regard des ressources naturelles et du savoir-faire local, il semble pertinent de creuser trois pistes en lien avec des initiatives engagées ou des problématiques qui ont été identifiées lors de la concertation pour l'élaboration du plan climat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- tout d'abord une étude a été engagée en 2018 par les PNR d'Occitanie sur la pierre. Un travail spécifique sur la pierre dans les projets d'éco rénovation pourra être entrepris. Le cahier de l'urbanisme du Parc « Connaître et rénover le bâti traditionnel de village » édité fin 2018 pourra servir de support de sensibilisation sur les propriétés de la pierre.</li> <li>- Plusieurs acteurs professionnels présents sur le territoire ou alentours sont spécialisés dans l'utilisation de la paille comme matériau de construction. L'expérimentation envisagée vise à mettre ces professionnels en relation avec des agriculteurs producteurs de paille pour tester l'utilisation de cette paille locale dans la construction.</li> <li>- Enfin devant les enjeux de plus en plus prégnants de gestion du risque incendie et de développement des populations de Pins d'Alep sur les massifs forestiers du Narbonnais, une réflexion a été proposée sur l'opportunité d'utiliser le pin d'Alep dans la construction (bardage ou en ossature bois) et/ou en bois de chauffage, réflexion d'autant plus d'actualité que le pin d'Alep a été intégré dans la norme relative à l'utilisation du bois dans la construction en avril 2018. La préservation des écosystèmes forestiers devra être intégrée.</li> </ul> <p>Une approche plus globale sur la quantification des ressources locales pourra être envisagée.</p>
---	---

### Mise en œuvre de l'action phare

Descriptif et moyens

**1. Valoriser les spécificités de la pierre locale**

Identifier et faire connaître les spécificités de la pierre locale.

Participer et diffuser les travaux issus de l'étude engagée par les PNR d'Occitanie sur la pierre.

**2. Mettre en œuvre une expérimentation paille :**

En mobilisant les formateurs pro paille présents sur le territoire et des agriculteurs volontaires, il s'agit d'identifier les débouchés possibles pour cette filière en démarrant sous l'angle de l'expérimentation afin de générer une demande tout en accompagnant la qualité. Un axe du programme LEADER peut être mobilisé dans ce sens puisqu'il s'agit de valoriser les ressources du territoire.

**3. Envisager un plan pin d'Alep** visant à réguler la dynamique de croissance des populations de pins d'Alep en utilisant le bois comme matériau de construction et/ou de chauffage. Cette réflexion sera menée avec une approche globale de la gestion des espaces naturels et du risque incendie et avec la prise en compte de l'enjeu de régénération de la ressource forestière. L'opportunité de déployer des outils de type charte forestière ou Plan d'approvisionnement Territorial sera étudiée.

**4. Identifier et quantifier plus globalement les ressources locales en matériaux biosourcés** en mobilisant les études déjà réalisées à l'échelle régionale ou départementale : filière bois, paille - via la filière blé dur, mais pas de filière bâtiment aujourd'hui -, pierre, terre, ...)

**5. Massifier le recours à la fibre de bois et l'utilisation du bois dans la construction** pour favoriser la séquestration carbone par leur promotion

**6. Faire du projet de Maison de la Narbonnaise un démonstrateur.**

Action	Moyens humains		Moyens financiers
	Moyens humains	Années n	
1	0.2 ETP	2020	PNR Financement LEADER

### Pilotage/Suivi de l'action phare

<b>Portage</b>	<b>Pilotage</b>	PNR	<b>Partenaires identifiés</b>	Chambre d'Agriculture, Grand Narbonne, Arbres et Paysages, ONF, COFOR, RFCP (Réseau Français de la Construction Paille), Région Occitanie, PNR d'Occitanie, CAUE, Batipole...
----------------	-----------------	-----	-------------------------------	---

### Suivi - évaluation de l'action phare

<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions</b>	<b>Indicateur de suivi</b>	<b>Etat initial 2017</b>
	Evolution des ventes de matériaux biosourcés pour le bâtiment	
	Emergence d'une production locale de paille, de bois de construction ou de bois énergie	

Lien avec d'autres actions	
<b>Actions complémentaires</b>	Action phare 2 : Consolider un parcours service coordonné sur la rénovation énergétique et soutenir les travaux de rénovation énergétique Action phare 3 : Valoriser les toits : rénovation et isolation, cadastre solaire et végétalisation Action phare 8 : Soutenir l'innovation dans les filières de la croissance verte
Limitation et suivi des incidences environnementales	
<b>Points de vigilance</b>	Une exploitation non-raisonnée du bois peut engendrer des conséquences néfastes sur l'environnement. Le Guide « <i>La récolte raisonnée des rémanents en forêt</i> » de l'ADEME <sup>1</sup> (2006) donne des préconisations générales, et par type de sols à rappeler ou porter à la connaissance des acteurs si besoin. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ne pas récolter toute la biomasse aérienne en laissant une part des rémanents au sol, et ce, à chaque récolte (de fait, techniquement, il est difficile de récupérer plus de 70 % des rémanents).</li> <li>○ Sol riche, pour les résineux : récolter au maximum les rémanents deux fois dans la vie du peuplement.</li> <li>○ Sol moyennement sensible : 1 seule récolte des rémanents dans la vie du peuplement (au-delà, fertiliser avec une quantité égale aux exportations).</li> <li>○ Sol très sensible : fertiliser systématiquement après récolte des rémanents avec une quantité égale à une fois et demie les quantités minérales exportées.</li> </ul>
<b>Indicateur de suivi environnemental</b>	

<sup>1</sup> [https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/20140523\\_recolte-remanents-foret.pdf](https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/20140523_recolte-remanents-foret.pdf)

## Action phare 10 : Développer une énergie renouvelable qualitative et participative

<b>Objectifs</b>	<p style="text-align: center;"><b>+ 558 GWh/an de production en 2030 (hors éolien flottant) dont :</b>  <b>+ 170 GWh/an d'énergie éolienne terrestre, essentiellement par repowering</b>  <b>+ 150 GWh/an en solaire photovoltaïque</b>  <b>+ 50 GWh/an en bois énergie</b>  <b>+ 21 GWh/an en solaire thermique</b></p>						
<b>Impacts de l'action</b>	<b>Adaptation au changement climatique</b>	<b>Eau biodiversité</b>	<b>Consommation d'énergie – émissions de GES</b>	<b>Qualité de l'air</b>	<b>Séquestration carbone</b>	<b>Précarité énergétique</b>	<b>Développement économique et emploi</b>
	+	/	++	/	/	/	+
<b>Impact 2024</b>	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
<b>Acteurs ciblés</b>	<b>Tous publics</b>						

### Contexte de l'action phare

<b>Enjeux, objectifs, actions déjà engagées</b>	<p>Pour favoriser leur acceptation par la société et limiter leur impact sur l'environnement, les projets d'énergie renouvelable doivent associer dès l'amont les habitants du territoire. Cette vigilance est d'autant plus importante que les objectifs de développement des énergies renouvelables du territoire sont ambitieux. Le territoire poursuit donc son engagement sur cette voie, via le renouvellement de la charte éolienne et photovoltaïque du PNR et son animation ainsi que par la création d'un outil d'accompagnement de projets EnR participatifs.</p> <p>Démarrée en 2018, la charte qualité des EnR de la Narbonnaise partagée par Le Grand Narbonne et le Parc pose 5 orientations stratégiques : diversification des énergies renouvelables, préservation de la biodiversité et des paysages emblématiques, optimisation des retombées économiques locales, acceptation citoyenne et ré appropriation locale des projets et innovations technologiques.</p> <p>Cette charte vise ainsi à poser les grands principes du développement de l'éolien, notamment par un zonage, et du solaire par un choix préférentiel sur le bâti et en ombrières. Elle vise également à accompagner les innovations. Une boîte à outils complète la charte.</p>
---	---

## Mise en œuvre de l'action phare

### Descriptif et moyens

#### **Animer la charte éolienne et photovoltaïque**

- Mettre en œuvre le plan d'action de la charte qualité EnR.
- Animer les quatre instances de pilotage et de suivi prévues :
  - le comité de pilotage Parc naturel régional/Grand Narbonne afin d'assurer un suivi global et une évaluation de la mise en œuvre de la Charte mais également de mettre en œuvre un plan de communication ciblé autour de la Charte ;
  - le comité de suivi des installations existantes afin de faire vivre l'observatoire des énergies renouvelables ;
  - le groupe de travail sur le cadastre solaire afin de réaliser des points réguliers sur les retours d'expérience, assurer la communication sur l'outil ;
  - le groupe de travail sur la répartition des retombées économiques et la mise en œuvre du pacte économique.
- Mettre en œuvre la feuille de route pour l'animation de la Charte qualité :
  - Elaborer un document de synthèse de la Charte qualité pour être largement diffusé ;
  - Aider à la prise en compte du contenu de la charte (porter à connaissance, accompagnement)
  - Organiser des séminaires ou des programmes de formation pour les élus et les agents (intervention d'experts, visites de sites, ...) ;
  - Planifier un programme de visites de projets participatifs menés hors du territoire ;
  - Construire et animer la plateforme de l'observatoire local des énergies renouvelables ;
  - Recenser les acteurs locaux pouvant être impliqués à différentes phases du projet : génie civil, entretien des espaces (girobroyage, pâturage...), maintenance...
  - Elaborer des documents types pour les communes (modèle de bail par exemple) ;
  - Mener un plan d'actions pour recenser l'impact local des installations existantes (retours d'expériences de Syndicats professionnels, enquête auprès des riverains...) ;
  - Accompagner à l'émergence de projets photovoltaïques participatifs voire des projets d'autoconsommation collective ;
  - Valoriser les installations existantes pour les filières touristiques, scolaires et scientifiques.

#### **Impulser la création d'un outil d'accompagnement de projets d'EnR participatifs**

- Capitaliser sur l'expérience du parc coopératif des énergies
- Réaliser 10 études technico-économiques (en 2019)
- Réaliser 5 accompagnements de projets participatifs (en 2019)

#### **Soutenir le développement des EnR thermiques**

- bois énergie ;
- réseaux de chaleur,
- mobilisation du contrat EnR thermique avec le SYADEN,
- appui au développement du solaire thermique.

Phase	Moyens humains		Moyens financiers
	Moyens humains	Années n	
	0.1 ETP GN 0.25 ETP PNR	2019	

Pilote/Suivi de l'action phare				
<b>Portage</b>	<b>Pilotage</b>	Grand Narbonne PNR	<b>Partenaires identifiés</b>	ECLR, RTE, ENEDIS, Communes, Région Occitanie, AREC, ADEME, FEE, SER, SYADEN, porteurs de projets, CEMATER, département de l'Aude, DREAL, DDTM Aude
Suivi - évaluation de l'action phare				
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions</b>	<b>Indicateur de suivi</b>		<b>Etat initial 2017</b>	
	Taux de production d'électricité renouvelable sur le territoire		47 %	
	Production d'électricité renouvelable/hab.an		3,25MWh/hab.an	
	Puissance photovoltaïque installée sur le territoire		444 Wc/hab	
	Nombre de projets participatifs		2(EPN, éolien offshore)	
Lien avec d'autres actions				
<b>Actions complémentaires</b>	Action phare 3 : Valoriser les toits : rénovation et isolation, cadastre solaire et végétalisation Action phare 8 : Soutenir l'innovation dans les filières de la croissance verte			
Limitation et suivi des incidences environnementales				
<b>Points de vigilance</b>	<p>L'installation d'éoliennes nécessite une bonne prise en compte des enjeux paysagers et environnementaux et la mise en œuvre de mesures correctives. Le développement des centrales photovoltaïque au sol peut entraîner la perturbation des écosystèmes présents, mais également des conflits d'usage (avec l'agriculture notamment). Les installations sur ombrières ou sur grandes toitures sont donc à privilégier. Quant au développement de l'éolien terrestre, celui pourrait entraîner une perturbation de la biodiversité. Il est important de trouver un juste équilibre pour ne pas aggraver la perte de biodiversité générée par ailleurs (urbanisation, ...). En outre, les recommandations écologiques données dans la Charte qualité du Parc pour la production d'électricité d'origine renouvelable en Narbonnaise devront être respectées. Celle-ci invite à réfléchir au renouvellement des installations existantes dans un esprit de "renouvellement à impact positif" sur la biodiversité et le paysage.</p> <p>L'installation de nouveaux producteurs d'énergie entraîne aussi de nouveaux risques technologiques, envers lesquels il faudra adopter des mesures de prévention. Bien que ces risques soient généralement étudiés localement lors des projets, la collectivité peut anticiper ces risques en planifiant plus globalement ces installations (principalement sur l'éolien).</p>			
<b>Indicateur de suivi environnemental</b>				

## Action phare 11 : Adapter le territoire et les écosystèmes au changement climatique et en particulier à l'élévation du niveau de la mer

Objectif	Adapter les milieux naturels, humains et économiques au changement climatique et à la montée de la mer						
Impacts de l'action	Adaptation au changement climatique	Eau biodiversité	Consommation d'énergie-émissions de GES	Qualité de l'air	Séquestration carbone	Précarité énergétique	Développement économique et emploi
	++	++	/	/	+	/	+
Impact 2024	But même de l'action		Thématique non traitée par l'action		Rôle des zones humides sur la séquestration carbone	Thématique non traitée par l'action	Via l'adaptation du territoire au changement climatique
	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
Acteurs ciblés	Tous publics						
Contexte de l'action phare							
Enjeux, objectifs, actions déjà engagés	<p>Le réchauffement climatique va avoir un impact sur le territoire qui va nécessiter des adaptations conséquentes, notamment en matière d'urbanisme et d'habitat : épisodes de sécheresses estivales, salinisation des sols, inondations et montée du niveau des mers et océans. De grandes étendues côtières seront certainement submergées. Aussi, le territoire est particulièrement vulnérable puisque situé sur le littoral sableux.</p> <p>Les 12 000 ha de zones humides du territoire de la Narbonnaise jouent déjà un rôle important dans la lutte contre les changements climatiques. Outre le rôle tampon qu'elles assurent en cas d'inondation/submersion, mais aussi en cas de sécheresse, ce sont aussi d'importants puits de carbone. Certaines de ces zones humides en bordure littorale ou lagunaire sont aujourd'hui menacées par la raréfaction de la ressource en eau douce et la salinisation.</p> <p>Il est donc particulièrement important d'évaluer ce phénomène et les conséquences qu'il aura sur les espaces naturels (zones humides notamment) et les activités humaines, puis d'établir une stratégie pour rendre le territoire plus résilient.</p> <p>Des actions en ce sens sont déjà portées par le Parc naturel régional, notamment via son <b>programme « La Mer Monte »</b>, scientifique et artistique transdisciplinaire, engagé en 2018, en partenariat avec la région Occitanie, pour aborder la question du changement climatique, et spécifiquement celle de l'élévation du niveau de la mer. Prendre en compte les travaux prospectifs de paysage dans ce cadre, ainsi que la stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte publiée par la DREAL Occitane en 2018, qui sera intégrée dans le futur SRADDET Occitanie et le futur SCOT de la Narbonnaise. C'est à rapprocher de la mise en œuvre de la GEMAPI et de tout l'enjeu de la gestion des eaux pluviales (prise de compétence par le Grand Narbonne envisagée en 2020).</p>						

## Mise en œuvre de l'action phare

### Descriptif et moyens

#### **Mieux connaître, préserver et valoriser les services rendus par les zones humides**

- Poursuivre et renforcer les actions de préservation des zones humides afin de préserver les services rendus au regard du changement climatique.
- Poursuivre l'acquisition des connaissances scientifiques sur les services rendus par les zones humides au regard des effets du changement climatique et les faire connaître (zone tampon au regard du risque d'inondation et de submersion, dynamique de séquestration carbone).

#### **Favoriser l'adaptation des milieux et des espèces au changement climatique et en particulier à l'élévation du niveau de la mer**

- Engager une réflexion sur les conditions d'adaptation des zones humides aux changements climatiques ; afin qu'elles puissent continuer de rendre l'ensemble des services (protection des populations, ressource pastorale, halieutique, ..., biodiversité, qualité de l'eau, récréation, etc.
- Poursuivre la stratégie de maillage des sites d'accueil des laro-limicoles pour favoriser leur adaptation à l'élévation du niveau marin.
- Intégrer les enjeux du changement climatique dans les plans de gestion des espaces naturels co-gérés par le Parc (Réserve Naturelle Régionale de Sainte Lucie, site des Marais du Narbonnais, de Sigean, de Peyriac de Mer, Étangs du Narbonnais, et de La Palme).

#### **Mettre en œuvre le programme La Mer Monte**

- Poursuivre les résidences d'artistes engagées en 2018 (jusque 2020)
- Organiser une rencontre des scientifiques ayant le territoire de la Narbonnaise comme sujet d'étude en lien avec le climat pour créer de la synergie sur cette problématique très transversale
- Poursuivre l'accompagnement de travaux d'étudiants sur le paysage en lien avec l'élévation du niveau de la Mer
- Explorer divers modes de partage des connaissances acquises sur l'élévation du niveau de la mer pour engager le dialogue avec les habitants et acteurs du territoire : exposition, maquettes 3D, ...
- Poursuivre la mise en œuvre du projet S.A.LI.N afin de comprendre le phénomène de salinisation des terres sur la partie nord du territoire et de mettre en perspective des solutions d'adaptation pour les acteurs concernés (enjeux croisés Agriculture, AEP, Milieux naturels)

#### **Réfléchir à l'adaptation des infrastructures et espaces urbanisés**

La question est en partie traitée dans la fiche Action phare 4.

- S'appuyer sur la stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte (SRGITC) de juin 2018, comme support de réflexion stratégique de réorganisation spatiale en s'appuyant notamment sur les éléments cartographiques.
- Cette réflexion s'appuierait sur une identification des secteurs les plus touchés par l'érosion et le recul du trait de côte, et l'instauration de préconisations adaptées aux espaces naturels, diffus et urbains.
- Réaliser une étude de diagnostic de l'évolution du trait de côte et des structures jouant un rôle vis-à-vis des aléas littoraux : étude prospective sur l'ensemble des ouvrages pour repenser les aménagements (SMMAR). Accompagnement du PNR pour intégrer la prise en compte des services rendus par les zones humides.

	➤ Innover pour s'adapter aux changements climatiques et aux risques. Suivi de l'expérimentation engagée par Gruissan sur l'habitat flottant, cas du projet de Maison de la Narbonnaise développé en zone inondable (Grand Castelou).  <b>Sensibiliser et former les élus</b> ➤ Sensibiliser les élus et décideurs territoriaux aux enjeux de l'adaptation au changement climatique (trois priorités : ressource en eau disponible ; adaptation en zone littorale et adaptation des villes et de l'espace public)									
	Phase	Moyens humains		Moyens financiers						
		Moyens humains	Années n							
		1.5 ETP Groupe projet PNR	2019	La Mer Monte : 252 000 euros sur 2018/2019. PNR/GN/Région Occitanie/DRAC/Agence de l'Eau						
<b>Pilotage/Suivi de l'action phare</b>										
<b>Portage</b>	<b>Pilotage</b>	PNR	<b>Partenaires identifiés</b>	Grand Narbonne, Région Occitanie, DRAC, Agence de l'Eau, BRGM, SUPAGRO, Chambre d'agriculture, Union des ASA, Conservatoire du littoral, Département de l'Aude, Communes, SMMAR, CLE du SAGE BVA, Conseil scientifique du Parc, RECO ...						
<b>Suivi - évaluation de l'action phare</b>										
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Indicateur de suivi</th> <th style="text-align: center;">Etat initial 2017</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de réunions de partage organisées</td> <td>0 (projet la Mer Monte)</td> </tr> <tr> <td>Nombre de plans de gestion intégrant les enjeux climat</td> <td>SAGES de la basse vallée de l'Aude et Salse-Leucate/SAGE de l'Orb-Libron en cours, plan de gestion des Marais du Narbonnais</td> </tr> </tbody> </table>				Indicateur de suivi	Etat initial 2017	Nombre de réunions de partage organisées	0 (projet la Mer Monte)	Nombre de plans de gestion intégrant les enjeux climat	SAGES de la basse vallée de l'Aude et Salse-Leucate/SAGE de l'Orb-Libron en cours, plan de gestion des Marais du Narbonnais
Indicateur de suivi	Etat initial 2017									
Nombre de réunions de partage organisées	0 (projet la Mer Monte)									
Nombre de plans de gestion intégrant les enjeux climat	SAGES de la basse vallée de l'Aude et Salse-Leucate/SAGE de l'Orb-Libron en cours, plan de gestion des Marais du Narbonnais									
<b>Lien avec d'autres actions</b>										
<b>Actions complémentaires</b>	Action phare 4 : Planifier un urbanisme durable, notamment par une nouvelle mobilité Action phare 7 : Mettre en œuvre une stratégie territoriale pour une agriculture durable									
<b>Limitation et suivi des incidences environnementales</b>										
<b>Points de vigilance</b>										
<b>Indicateur de suivi environnemental</b>	<b>Nombre et surface de sites classés et inscrits</b> Indicateur du SCoT du Grand Narbonne. <b>Nombre d'espèces menacées recensées</b> Utilisation de la nomenclature de l'INPN.									



## Action phare 12 : Améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau

<b>Objectif</b>	Retour à l'équilibre hydrologique à l'horizon 2021 et maintien de cet équilibre dans un contexte de changement climatique						
<b>Impacts de l'action</b>	<b>Adaptation au changement climatique</b>	<b>Eau biodiversité</b>	<b>Consommation énergétique – émissions de GES</b>	<b>Qualité de l'air</b>	<b>Séquestration carbone</b>	<b>Précarité énergétique</b>	<b>Développement économique et emploi</b>
	/	++	/	/	/	/	+
	But même de l'action	But même de l'action	Thématique non traitée par l'action				Via l'adaptation du territoire au changement climatique
<b>Impact 2024</b>	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
<b>Acteurs ciblés</b>	Tout public						

### Contexte de l'action phare

<b>Enjeux, objectifs, actions déjà engagés</b>	<p>Cette action s'inscrit dans les orientations du SDAGE et des SAGEs. Dans un contexte de déficit de la ressource en eau tel qu'identifié par le PGRE pour le bassin versant de l'Aude, la nécessité de converger vers le rétablissement d'un équilibre durable besoin-ressource a été pointée.</p> <p>La qualité de l'eau est une problématique majeure sur le territoire. Cette qualité peut en outre être dégradée par la baisse de la ressource liée au réchauffement climatique, les polluants se concentrant. Un effort doit donc être fourni par l'ensemble des acteurs du territoire afin de préserver la ressource en eau tant du point de vue qualitatif (consommation humaine, réduction des rejets, amélioration du traitement) que quantitatif (réduction des captages, réutilisation).</p> <p>A ce titre, la charte du Parc à horizon 2021 pose des objectifs en matière de gestion de la ressource en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer et partager durablement la ressource en eau</li> <li>• Proposer une gestion à l'échelle du territoire sur les questions du climat, de l'énergie et de la ressource en eau</li> </ul> <p>Ainsi qu'en matière de qualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la qualité de l'eau, le fonctionnement des milieux aquatiques et la gestion de la ressource en eau</li> </ul> <p>La vulnérabilité de notre territoire face à la disponibilité de la ressource en eau est intégrée dans les différents documents de gestion et de planification du territoire au travers du SAGE Basse vallée de l'Aude, du SCOT, de la Charte PNR, du PCAET du Narbonnais... et un Plan de Gestion de la Ressource en eau (PGRE) est en vigueur au niveau du bassin de l'Aude de la Berre et du Rieu, en fédérant l'ensemble des actions permettant de résorber le déficit quantitatif du bassin. Le PCAET participera à l'atteinte de l'objectif à horizon 2021 du PGRE, à savoir résorber le déficit hydrologique du bassin versant de Aude Berre et Rieu (37 millions</p>
--	---

de m3 de déficit en année quinquennale sèche) et assurer une gestion équilibrée et durable des ressources en eau sur les bassins versants de l'Aude et de la Berre, et poursuivra son action par la suite.

Par ailleurs, notre secteur s'intègre aussi dans la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) définie par arrêté préfectoral du 17 mai 2016 sur le bassin de l'Aude aval et la Robine (hors Berre), en raison d'une pression excessive des prélèvements d'eau. A ce titre, si des efforts collectifs d'économie ne sont pas poursuivis certains projets, et notamment d'urbanisme, ne pourraient pas voir le jour.

Dans ce contexte, la **stratégie concertée de gestion globale** pour préserver la ressource en eau doit être poursuivie, en intégrant la problématique du changement climatique dans tous les projets locaux, dès leur phase d'élaboration. Cette stratégie locale peut s'appuyer sur les réflexions des organes locaux de concertation déjà existants (CLE SAGE BVA...), en se basant sur les préconisations du « PGRE Aude Berre et Rieu », mais aussi sur celles du « Plan de bassin d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau du bassin Rhône-Méditerranée » de mai 2014.

### Mise en œuvre de l'action phare

Descriptif et moyens

**Poursuivre et renforcer la prise en compte d'une réflexion prospective des effets du changement climatique dans tous les organes et documents d'aménagement et de gestion globale de l'eau, des milieux aquatiques et du territoire**

➤ Renforcement des liens et des partenariats entre PCAET, SAGE BVA, PGRE, SCOT, PNR.

**Faire évoluer les pratiques de prélèvement ou de réutilisation des ressources (recyclage d'eaux usées, utilisation d'eau pluviale...)**

- Lors de tout nouveau projet d'aménagement collectif et public, inciter à l'intégration d'un ou des scénarios alternatifs technico-économiques de recours ou de production de ressource en eau de substitution (eaux pluviales, eaux grises, REUSE).
- Développer la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation agricole (cf. fiche 7).
- Intégrer la problématique de « salinisation des sols et des nappes » dans tout document et schéma d'aménagement, de gestion et de planification (stratégie prospective d'adaptation des prélèvements et des usages de locaux de l'eau Agricole – AEP – Milieux naturels)

**Optimiser et/ou réduire les niveaux de consommations des usages, domestiques, agricole et touristes**

- Optimiser la gestion du réseau d'eau pour limiter les pertes
- Poursuivre l'amélioration de la performance énergétique des STEP
- Favoriser les économies d'eau au sein de foyers domestiques, des hébergements touristiques, des collectivités... (retour d'expérience PNR disponible).
- Favoriser une stratégie foncière et/ou culturelle agricole intégrant de facto la nécessité de préserver les équilibres écologiques liés à l'eau, en rapprochant les besoins de la ressource, en réduisant les besoins en eau des cultures choisies...

**Poursuivre l'action suppression des recours aux pesticides (communes, particuliers, ...)**

- Favoriser la suppression des pesticides sur tous les espaces communaux.
- Accompagner les jardiniers amateurs dans l'entretien de leurs jardins sans pesticides.

**Mieux connaître l'impact des évènements pluvieux intenses et l'effet du ruissellement issu des espaces perméabilisés tels que les routes... sur la qualité de l'eau des milieux**

**aquatiques naturels**

➤ Faire un bilan des connaissances et une compilation des suivis / mettre en place une gestion durable des fossés de bordure de route afin de limiter les impacts sur les milieux aquatiques (métaux lourds, hydrocarbures).

**Mieux connaître le caractère épuratoire des zones humides.**

➤ Effectuer un bilan du suivi du caractère épuratoire des zones humides (en azote et phosphore) afin d'optimiser la gestion de l'eau avant transfert dans les étangs. Poursuivre l'évaluation pluriannuelle des rendements des réseaux d'eau potable.

Phase	Moyens humains		Moyens financiers
	Moyens humains	Années n	
1	1 ETP + missions ressource en eau et qualité de l'eau du PNR	2019	Budget annexe Eau du GN : 42,9 M€

**Pilotage/Suivi de l'action phare**

<b>Portage</b>	<b>Pilotage</b>	PNR, Service chargé de la gestion de l'eau au Grand Narbonne	<b>Partenaires identifiés</b>	Veolia, Agence de l'eau, SMMAR, CLE SAGE BVA, Département de l'Aude, communes, INRA...
----------------	-----------------	--	-------------------------------	--

**Suivi - évaluation de l'action phare**

<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions</b>	<b>Indicateur de suivi</b>	<b>Etat initial</b>
	Surface annuelle faisant l'objet d'une irrigation par des eaux usées retraitées de STEP	178 ha en 2019
	Consommation d'eau potable du territoire (millions de M3/an)	52 en 2014

**Lien avec d'autres actions**

<b>Actions complémentaires</b>	Action phare 6 : Développer le tourisme durable Action phare 7 : Mettre en œuvre une stratégie territoriale pour une agriculture durable Action phare 9 : Soutenir l'innovation dans les filières de la croissance verte Action phare 13 : Massifier les pratiques et gestes économes en eau et en énergie
--------------------------------	---

**Limitation et suivi des incidences environnementales**

<b>Points de vigilance</b>	
<b>Indicateur de suivi environnemental</b>	<b>Qualité des étangs et cours d'eau</b> Suivi de l'eutrophisation et de la pollution chimiques des zones d'eau <b>Évolution de la part du territoire soumis à des PPRN et risques climatiques (nb d'habitants)</b> Si la donnée est disponible, l'indicateur utilisée par l'ONERC « <u>Exposition des populations aux risques climatiques</u> » sera mis en place pour plus de pertinence.



## Action phare 13 : Massifier les pratiques et gestes économes en eau et en énergie

<b>Objectif</b>	<b>Eco gestes et efficacité énergétique des équipements pour tous les ménages : -12% de consommations d'eau et d'énergie visés horizon 2030</b>						
<b>Impacts de l'action</b>	<b>Adaptation au changement climatique</b>	<b>Eau biodiversité</b>	<b>Consommation d'énergie-émissions de GES</b>	<b>Qualité de l'air</b>	<b>Séquestration carbone</b>	<b>Précarité énergétique</b>	<b>Développement économique et emploi</b>
	++	++	++	+	/	+	+
	But même de l'action			Via la réduction de la consommation d'énergie	Thématique non traitée par l'action	Via la réduction des factures d'eau et d'énergie	Via la réduction des charges des ménages et des entreprises
<b>Impact 2024</b>	N.C.	N.C.	-27 GWh/an -3,6 ktCO2e/an	-26 t/an	N.C.	N.C.	N.C.
<b>Acteurs ciblés</b>	<b>Particuliers, Distributeurs, Bailleurs sociaux</b>						

### Contexte de l'action phare

<b>Enjeux, objectifs, actions déjà engagés</b>	<p>Un parc de logements ancien avec une part non négligeable de chauffage électrique et de maisons individuelles, un risque récurrent de pénurie de l'alimentation en eau potable à prévoir en période estivale avec un déficit du bassin de l'Aude et de la Berre évalué à près de 37Mm<sup>3</sup>, une hausse des températures nettement observable, des produits phytosanitaires employés parfois à mauvais escient ou inutilement et potentiellement impactant les masses d'eau naturelles... autant de raisons pour massifier les gestes économes en eau et en énergie.</p> <p>De 2014 à 2018, dans le cadre de sa dynamique Eco habitons le Parc, le Parc a animé une opération « foyers témoins » portant sur les économies d'eau et d'énergie et la réduction des pesticides domestiques. Cette opération, intitulée « Défi Famille Économe », s'est appuyée sur l'opération nationale « Défi Famille à Énergie Positive (Défi FAEP) », en rajoutant sur le territoire du Parc un volet sur la préservation de la qualité et l'économie de l'eau. Dans ce cadre, 150 familles ont relevé le défi et ont réduit en moyenne de 12 % leurs consommations d'eau et d'énergie et ont supprimé totalement l'utilisation d'emploi de pesticides.</p> <p>D'autres dispositifs ont été déployés sur le territoire pour favoriser les gestes économes : le SLIME porté par le département de l'Aude, le PIMMs, une distribution d'ampoules LED organisée par le Grand Narbonne dans le cadre de TEPCV. Par ailleurs de nombreuses structures de proximité ont exprimé un besoin d'outils pour relayer les gestes économes et notamment resituer la portée du geste individuel dans une politique territoriale plus globale (AMI, Arche, Compagnons bâtisseurs, médiateur des bailleurs sociaux...).</p>
--	--

Les objectifs de cette action sont de s'appuyer sur et généraliser cette sensibilisation auprès des particuliers:

- démultipliant les relais de proximité ;
- mobilisant le retour d'expérience local pour communiquer sur les éco-gestes pour réduire les consommations d'eau et d'énergie ;
- diffusant les documents en matière de lutte contre les pesticides et en poursuivant les formations auprès d'habitants ;
- favorisant l'achat d'appareils électroménagers et d'éclairage économes ;
- communiquant sur le bon usage des climatiseurs pour limiter leur impact ;

**Mise en œuvre de l'action phare**

**Massifier les gestes économes des foyers**

**Sensibiliser et communiquer**

- Organiser des campagnes de communication sur les économies d'énergie, d'eau, de lutte contre les pesticides et sur l'importance du comportement. Communiquer sur l'impact environnemental mais aussi sur les économies financières pour les foyers. S'appuyer pour cela sur le retour d'expérience des familles économes. Innover dans les modes de communication pour donner envie (nudges, sciences sociales).
- Organiser des campagnes de mesures avec mise à disposition de wattmètre, identification de foyer témoin, à ce titre l'Espace INFO ENERGIE du Parc dispose d'une boîte à outils « foyer futé » pouvant être empruntée par les habitants. Sensibiliser et accompagner les changements de comportement, sur la régulation de la consigne de chauffage ou de climatisation, le choix de l'électroménager (lave-linge...), la gestion des veilles, la gestion de l'eau, la suppression de pesticides.
- Organiser des campagnes en partenariat avec les distributeurs et vendeurs de climatiseurs et d'électroménager pour sensibiliser sur le choix des équipements du logement (climatiseurs, l'éclairage, la cuisson). Privilégier une campagne sur le froid en été, et une campagne sur l'éclairage pendant l'hiver.
- Privilégier les actions de proximité dans les villages, les quartiers. Exemple du SLIME ou encore Bricobus testé par les Compagnons bâtisseurs... et démultiplier les relais. Privilégier les opérations de visites à domicile et de remise de petits équipements (cf. SLIME).
- Développer des actions sur le confort d'été, tant en construction neuve qu'en rénovation. Ces actions sont de différentes natures :
  - Conseils en amont sur les solutions alternatives à la climatisation en rénovation ou dans le neuf.
  - Conseil pour optimiser l'utilisation des climatiseurs (isolation du logement, consignes...).

**Mobiliser/démultiplier des relais de sensibilisation**

- Former les ambassadeurs du climat à cette fin ainsi que les structures en lien avec les habitants (l'Espace INFO ENERGIE du Parc teste un module de formation dans ce sens en 2019).
- Mettre en place l'abattement de la taxe foncière en quartier prioritaire si les bailleurs s'engagent à sensibiliser les occupants à l'usage des bâtiments, aux éco-gestes et au tri.

Phase	Moyens humains		Moyens financiers
	Moyens humains	Années n	
1	0.5 ETP	2019	10 000 €

Descriptif et moyens

**Pilotage/Suivi de l'action phare**

<b>Portage</b>	<b>Pilotage</b>	GN, PNR (RenovHabitat, EIE du Parc)	<b>Partenaires identifiés</b>	ADEME, PIMMS, Bailleurs sociaux, Agence de l'eau, Département, SLIME, Associations de quartier, Compagnons Bâisseurs, GEEAUDE, associations d'éducation à l'environnement, communes...
----------------	-----------------	-------------------------------------	-------------------------------	--

**Suivi - évaluation de l'action phare**

<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions</b>	<b>Indicateur de suivi</b>		<b>Etat initial 2017</b>
	Consommation énergétique du système d'alimentation en eau potable		10,74kWh/hab.an
	Consommation énergétique des STEP		4062 197 kWh/an
	Consommation d'eau potable du territoire (millions de M3/an)		52 en 2014
		Consommation d'eau potable du secteur résidentiel (abonnés particuliers)	

**Lien avec d'autres actions**

<b>Actions complémentaires</b>	Action phare 2 : Consolider un parcours service coordonné sur la rénovation énergétique et soutenir les travaux de rénovation énergétique Action 12 : Améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau
--------------------------------	--

**Limitation et suivi des incidences environnementales**

<b>Points de vigilance</b>	
<b>Indicateur de suivi environnemental</b>	<b>Volumes prélevés par ressource et consommation des habitants. Taux de couverture des besoins d'assainissement des communes</b>

## Action phare 14 : Organiser un réseau local d'ambassadeurs pour amplifier la transition énergétique

<b>Objectif</b>	<b>Avoir créé un véritable réseau d'ambassadeurs du Plan Climat, actifs sur le territoire</b>						
<b>Impacts de l'action</b>	<b>Adaptation au changement climatique</b>	<b>Eau biodiversité</b>	<b>Consommation d'énergie-émissions de GES</b>	<b>Qualité de l'air</b>	<b>Séquestration carbone</b>	<b>Précarité énergétique</b>	<b>Développement économique et emploi</b>
	+	/	+	+	+	+	+
	Via la diffusion des problématiques du PCAET	Thématique non traitée par l'action	Via l'amplification de la transition énergétique	Via la diffusion des problématiques du PCAET			Pérennisation d'un poste d'animateur
<b>Impact 2024</b>	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.

**Acteurs ciblés** : **Acteurs moteurs de la Transition Energétique**

### Contexte de l'action phare

**Enjeux, objectifs, actions déjà engagées**

Le PCET de 2013 avait donné lieu à la rédaction de chartes du Plan Climat, par type de partenaires, qui donnaient des suggestions d'actions pouvant être mises en œuvre. 10 chartes avaient été signées entre 2013 et 2018, essentiellement par des entreprises. Des ambassadeurs du tri sont présents et actifs sur le Grand Narbonne. Par ailleurs, le Grand Narbonne et le Parc disposent d'un premier cercle d'associations d'éducation à l'environnement et au développement durable avec lequel ils œuvrent de concert sur le territoire. L'objectif est de structurer ce réseau d'acteurs autour d'actions dans le cadre du Plan Climat. Cela nécessite une **animation dédiée** de cette communauté d'acteurs (groupes de travail, mise en place d'outils) pour fédérer autour d'un projet territorial commun auquel tous les publics puissent s'identifier. Les ambassadeurs ont un rôle levier pour égrener les bonnes pratiques.

### Mise en œuvre de l'action phare

**Descriptif et moyens**

**Créer et animer la communauté des ambassadeurs TE**

- Création d'un Groupe de Travail (GT) sur la mobilisation pour :
  - Echanger sur les pratiques, croiser ce que chaque structure/acteur fait déjà et souhaite développer.
  - Définir le rôle des ambassadeurs, voire élargir leur origine (acteurs économiques...).
  - Identifier un second cercle d'ambassadeurs, qui pourraient être des ambassadeurs « pairs » (des maires pour les communes, des chefs d'entreprise pour les entreprises...) afin d'appuyer le message.
  - Organiser la rencontre (GN organisateur) entre les ambassadeurs et les maires, les entreprises.
  - Préparer le programme annuel d'interventions. L'objectif est de s'appuyer sur des événements existants (fête de la science, semaine du développement durable, conférences de spécialistes/figures du développement durable...) plutôt que d'en créer de nouveaux pour ne pas sur-mobiliser.

Le programme sera défini par cible :

- Pour le scolaire, préparation du programme avant l'été en vue de l'année scolaire suivante. En coordination avec l'action pédagogique déployée dans le cadre de l'Ecole du Parc.
- Pour le grand public, identifier les événements existants et réfléchir à de nouvelles modalités d'intervention (sur les marchés, dans des lieux où les associations sont peu présentes). Les animations sur le grand public sont plus efficaces les week-ends ou pendant les vacances scolaires pendant lesquelles les familles partent peu et lorsqu'elles visent un public captif plutôt que de passage.
- Définir une charte des événements éco-responsables.

**Mettre en place des outils et méthodes partagés**

- Créer une plateforme collaborative pour échanger et déposer des fichiers et des outils d'animation. La forme de cette plateforme (groupe Facebook, site internet dédié ou page sur le site du Grand Narbonne, plateforme ouverte au public ou restreinte aux ambassadeurs...) reste à définir.
- Former les ambassadeurs sur le Plan Climat et définition d'un message/tronc commun sur le Plan Climat pour assurer une cohérence d'ensemble.

Action	Moyens humains		Moyens financiers
	Moyens humains	Années n	
0.5 ETP poste d'animateur territorial		2020	5 000 euros/an

**Pilotage/Suivi de l'action phare**

<b>Portage</b>	<b>Pilotage</b>	Grand Narbonne et PNR	<b>Partenaires identifiés</b>	Associations du territoire, Association des amis du Parc, communes, citoyens...
----------------	-----------------	-----------------------	-------------------------------	---

**Suivi - évaluation de l'action phare**

<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions</b>	<b>Indicateur de suivi</b>		<b>Etat initial 2017</b>
	Nombre de manifestations/actions par an sur l'énergie et le climat		+ de 10/an
	Nombre d'ambassadeurs et diversité des représentations		Réseaux des familles économes (150 familles)

**Lien avec d'autres actions**

<b>Actions complémentaires</b>	Action phare 15 : Partager le suivi et l'évaluation du Plan Climat avec l'ensemble des acteurs du territoire
<b>Points de vigilance</b>	
<b>Indicateur de suivi environnemental</b>	

## Action phare 15 : Partager le suivi et l'évaluation du Plan Climat avec l'ensemble des acteurs du territoire

<b>Objectif</b>	<b>S'assurer du suivi des actions du Plan Climat et pouvoir réorienter les stratégies d'action grâce à des indicateurs fiables</b>						
<b>Impacts de l'action</b>	<b>Adaptation au changement climatique</b>	<b>Eau biodiversité</b>	<b>Consommation d'énergie – émissions de GES</b>	<b>Qualité de l'air</b>	<b>Séquestration carbone</b>	<b>Précarité énergétique</b>	<b>Développement économique et emploi</b>
	+/-	+/-	+/-	+	+	+	/
	Impacts indirects mais très probablement environnementalement positifs			Via la diffusion des problématiques du PCAET			Thématique non traitée par l'action
<b>Impact 2024</b>	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
<b>Acteurs ciblés</b>	<b>Tous publics</b>						

### Contexte de l'action phare

<b>Enjeux, objectifs, actions déjà engagées</b>	<p>Le Plan Climat, pour atteindre ses objectifs, doit être un projet partagé avec le plus grand nombre d'acteurs locaux. Aussi, l'implication de l'ensemble des partenaires et habitants sur le suivi -évaluation du projet est-elle nécessaire.</p> <p>Cette évaluation obligatoire du PCAET à 3 et 6 ans pourra être couplée à celle engagée dans le cadre de la démarche Cit'ergie. Les données relatives au BEGES obligatoire pourront également être présentées.</p> <p>Les modalités de partage seront pensées dans le cadre d'une stratégie globale de communication destinée à mobiliser un public large et faire naître des initiatives individuelles autour du projet territorial.</p>
---	--

### Mise en œuvre de l'action phare

<b>Descriptif et moyens</b>	<p><b><u>Organiser le suivi annuel de l'avancée des actions du PCAET sur la base du dispositif Cit'ergie</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adapter le suivi du PCAET au référentiel Cit'ergie pour mutualiser les deux outils et suivre annuellement l'avancée du PCAET.</li> </ul> <p><b><u>Réaliser l'évaluation du PCAET en 2021 et 2024</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faire évoluer l'outil de suivi du contrôle de gestion en y intégrant les indicateurs du PCAET.</li> <li>➤ Animer les partenariats (ENEDIS, GRDF, ATMO, OREO...) – Observatoire énergie climat territorial.</li> <li>➤ Mutualiser l'évaluation du PCAET avec l'évaluation du PLH en 2021.</li> <li>➤ Définir une méthode de collecte des indicateurs avec les partenaires.</li> </ul> <p><b><u>Réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre territorial du Grand Narbonne</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le prochain BEGES du Grand Narbonne devra être réalisé en 2020 à partir des données 2019. La ville de Narbonne doit également réaliser un BEGES, qui pourrait être mutualisé avec celui du Grand Narbonne. Cette mutualisation est envisageable dès 2020, mais plus probable en 2023.</li> <li>➤ Le Grand Narbonne pourrait aussi proposer son assistance aux communes qui souhaiteraient faire un BEGES volontaire (Gruissan est intéressée), pour capitaliser son expérience.</li> </ul>
-----------------------------	---

### Adapter la communication autour du Plan Climat

- Définir une stratégie de communication pour le Plan Climat, en y intégrant de nouveaux moyens de communication et en ciblant de nouveaux publics, en s'appuyant sur l'Observatoire des saisons et sciences participatives liés au changement climatique (avec l'association des Amis du Parc)
- Partager le suivi du PCAET (données de suivi disponibles au public).

Phase	Moyens humains		Moyens financiers
	Moyens humains	Années n	
	0.2 ETP	2019	

### Pilotage/Suivi de l'action phare

<b>Portage</b>	<b>Pilotage</b>	Services Transition Énergétique et Communication du Grand Narbonne, PNR	<b>Partenaires identifiés</b>	Suivi : ENEDIS, GRDF, CD11, ATMO, AREC, OREO, SYADEN, communes, Chambres consulaires, OTC, Keolis, Association Bilan Carbone Communication : Ambassadeurs, communes
----------------	-----------------	--	-------------------------------	--

### Suivi - évaluation de l'action phare

<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions</b>	<b>Indicateur de suivi</b>	<b>Etat initial 2017</b>
	Emissions de GES annuelles du territoire par habitant	7,6 tCO <sub>2</sub> /hab.an
	Consommation énergétique finale annuelle du territoire	3143 GWh/an
	Production d'EnR	689 GWh sur le périmètre du GN et du PNR
	Nombre de réunions des instances de suivi	1

### Lien avec d'autres actions

<b>Actions complémentaires</b>	Action phare 14 : Organiser un réseau local d'ambassadeurs pour amplifier la transition énergétique
--------------------------------	---

### Limitation et suivi des incidences environnementales

<b>Points de vigilance</b>	
<b>Indicateur de suivi environnemental</b>	<p><b>Indicateur : Nombre de journées estivales (nb/an)</b> Une journée est considérée comme estivale si la température dépasse 25 °C. L'augmentation des températures de l'air est un des signes les plus visibles du changement climatique. L'évolution de cet indicateur est directement liée à celle de la température de l'air. Données météo France (indicateur ONERC)</p> <p><b>Nombre de journée de gel (nb/an)</b> Données météo France (indicateur ONERC)</p>